

# **Construction et déconstruction d'un ethos d'autorité dans *Claude Gueux* de Victor Hugo<sup>(\*)</sup>**

**Névine Magued**

**Faculté des Lettres - Université du Caire**

## **Résumé**

Les modalités de l'ethos ainsi que ses dimensions connaissent depuis les années 80 un renouveau de recherche mais il demeure que l'application de la notion sur les textes littéraires ne tient pas compte de l'ensemble des apports multiples des différents théoriciens. Cette recherche a pour ambition d'approcher l'ethos de la rhétorique d'Aristote en coordonnant l'apport des nouvelles tendances théoriques sur la question. C'est au moyen d'une étude pragmatique centrée sur *Claude Gueux* de Victor Hugo et d'outils d'analyse rhétorico-argumentatifs que nous nous proposons d'y appliquer les réflexions théoriques de Ruth Amossy, Raphaël Micheli, Dominique Maingueneau et Patrick Charaudeau qui ont eu le mérite de renouveler l'ethos de la rhétorique classique aristotélicienne.

Ayant construit *Claude Gueux* de manière à établir une comparaison entre les types d'arguments et les stratégies variablement choisis des trois autorités diverses qui ne cessent de rivaliser dans sa nouvelle, Victor Hugo expose, dans cette œuvre abolitionniste, les moyens de surélever l'ethos de l'autorité informelle et sans titre sur l'ethos de l'autorité officielle. Il rehausse encore le défi en choisissant pour le faire un personnage d'assassin. Il s'agit pour l'écrivain de démontrer par la preuve par l'ethos comment un personnage de tueur pourrait paraître beaucoup plus crédible et influent que ceux qui le jugent. C'est à l'aide des travaux tout récents sur la question que l'étude s'attache à montrer les modalités par lesquelles l'auteur s'est employé à déconstruire et à construire un ethos d'autorité diverse dans sa nouvelle, ce qui a lieu de contribuer à une nouvelle approche formaliste de l'œuvre.

### **Mots clés :**

Ethos, autorité, argumentation, rhétorique, analyse du discours

---

**(\*) Construction et déconstruction d'un ethos d'autorité dans *Claude Gueux* de Victor Hugo, Vol.11, Janaury 2018, pp.165-212.**

### المستخلص:

دأبت الدراسات منذ ثمانينات القرن الماضي على إعادة تناول مفهوم حجة السلطة المتعلق بخلق وشخص الخطيب الأرسطي وتجديده من حيث الأبعاد والأنواع التي ينطوي عليها. ولكن مازالت التطبيقات التي يعمل بها علي النصوص الأدبية تأتي أن تأخذ في اعتبارها أهمية دمج وربط النظريات المتنوعة علي هذا المفهوم مع بعضها البعض الأمر الذي سنتطلع إليه في هذه الدراسة. فمن خلال بنائه لقصته القصيرة المسماة بكلود جو علي أساس عقد مقارنة بين أنواع الحجج والاستراتيجيات الحججية المختلفة التي تقوم باختيارها السلطات الثلاثة المتنوعة التي تتنافس فيما بينها علي إظهار أفضليتها علي الأخرى، استطاع فيكتور هوجو عرض الأساليب التي من شأنها إعلاء حجة السلطة الذاتية غير الشرعية علي حجة السلطة الرسمية بل أنه ذهب إلي رفع حد التحدي إلي اختياره لشخصية قاتل من أجل تنفيذ مأربه هذا؛ حيث يهدف الكاتب لإثبات، عن طريق إستخدام دليل حجة السلطة المتعلق بخلق وشخص الخطيب، كيف من الممكن جدا لشخص قاتل أن يبدو أكثر مصداقية وأكثر قدرة علي التأثير والإقناع عن القائمين بالعدالة. ومن أجل إظهار الطرق و الآليات التي اتبعها الكاتب لبناء وهدم حجة السلطة المتنوعة في هذا العمل، يهتم المقال بالربط بين شتي النظريات الحديثة لعدة منظرين (أموسي، ميشيلي، مينجونو و شارودو) كان لهم الفضل في تجديد مفهوم حجة السلطة المتعارف عليه في الريطورিকা (علم البلاغة) الكلاسيكية عند أرسطو مما يعد اضافة بحثية جديدة لهذا العمل الأدبي.

**الكلمات المفتاحية:** حجة السلطة المتعلقة بخلق وشخص الخطيب، السلطة، الحجاج،

علم البلاغة، تحليل الخطاب

Ceux qui ont faim ont droit  
(Victor Hugo : *Les Misérables*)

Tout le monde a droit de vie ici-  
bas, et la mort de faim est un crime social  
(Victor Hugo : *Tas de pierres*)

La vie, le malheur, l'isolement,  
l'abandon, la pauvreté, sont des  
champs de bataille qui ont leurs  
héros ; héros obscurs plus grands  
parfois que les héros illustres  
(Victor Hugo : *Les Misérables*)

## Introduction

A travers l'anecdote de la famine d'un pauvre homme du peuple, réduit à voler puis à tuer pour obtenir son droit le plus simple, celui de survivre en subvenant à sa faim, Victor Hugo relate dans sa nouvelle *Claude Gueux* (1834), comment ce personnage innocent devient l'emblème de l'injustice sociale et pénale, son crime relevant plus d'un crime social que d'un crime prémédité.

Claude Gueux, qui est à l'origine du personnage de Jean Valjean des *Misérables*, entre dans le cycle d'une hypertextualité proliférante de la thématique bien hugolienne de l'injustice sociale et judiciaire dont est victime le pauvre peuple, poussé au crime puis à la récidive et enfin à la condamnation à mort par l'intolérance de la justice.

Dans cette longue nouvelle, tirée d'un fait-divers et du même nom du personnage réel, Hugo rend justice avec son autorité d'écrivain à son personnage Claude Gueux, sur qui l'autorité judiciaire a exercé son pouvoir. L'auteur prend la défense de Gueux à tel point de faire de ce pauvre personnage obscur, un héros plus grand que les personnages illustres.

L'autorité réelle n'est pas seulement de pouvoir commander et d'abuser de ce pouvoir, mais la vraie autorité consisterait à se faire aimer et respecter voire à s'imposer par les valeurs de la vertu, de l'honnêteté et de la sincérité réelles, valeurs dont dispose, contre toute attente, non pas l'autorité judiciaire mais le personnage de voleur transformé en assassin.

Ce sens visé par le texte, Hugo s'ingénie à l'illustrer en faisant tourner sa nouvelle autour de trois formes d'autorité différentes : l'autorité « ethotique »<sup>1</sup> de Claude Gueux ; l'autorité officielle et enfin l'autorité auctoriale de l'écrivain.

La preuve par l'ethos aristotélien est la manière choisie par Hugo pour

prouver l'innocence de Gueux. « "Preuve" est pris au sens de "moyen de persuasion" »<sup>2</sup>. On sait que l'argumentation aristotélicienne est constituée par trois types de preuves techniques fournies par l'orateur pour « valider une opinion aux yeux d'un auditoire concret »<sup>3</sup> : la preuve éthique, la preuve pathétique et la preuve logique. « Cette tripartition est un apport original d'Aristote. Elle fait de la preuve le corps de la rhétorique »<sup>4</sup>.

Aristote considère que « c'est le caractère (ethos) qui, peut-on dire, constitue presque la plus efficace des preuves »<sup>5</sup>.

Hugo recourt à la preuve éthique<sup>6</sup> qui « cherche à disposer favorablement l'auditoire envers l'orateur »<sup>7</sup> pour prouver que son personnage n'est pas le « monstre » que l'autorité officielle essaie de démontrer.

Par définition, l'« ethos ou caractère moral de l'orateur désigne l'image morale de l'orateur et l'effet de cette image sur l'auditoire, dont la bonne ou mauvaise disposition détermine le succès ou l'insuccès du discours. »<sup>8</sup>. L'« orateur construit par son énonciation une représentation oratoire de sa personne qui façonne la situation d'argumentation. De sa maîtrise de cette image discursive dépend l'efficacité de son propos, car c'est en transférant cette confiance accordée à sa personne sur le propos qu'il défend, que l'orateur peut espérer persuader son auditoire. »<sup>9</sup>. L'image de soi que projette l'orateur qui cherche à agir par la parole n'est pas seulement morale mais aussi intellectuelle. Elle s'établit essentiellement dans le discours et non pas en dehors de lui, selon la tradition classique d'Aristote. Cette vision de l'ethos comme image discursive plutôt que donnée extratextuelle qui dérive du statut institutionnel ou de la connaissance préalable de la personne du locuteur n'est pas toujours partagée par les théoriciens d'aujourd'hui<sup>10</sup>. Ce débat autour de l'ethos discursif et de l'ethos préalable<sup>11</sup> et lequel des deux a une plus grande force de persuasion sur l'allocutaire est au cœur même de *Claude Gueux*. Victor Hugo va faire en sorte que la parole d'un condamné à mort fasse autorité et prenne le dessus sur celle de ses justiciers. C'est le recours à la théorie de l'ethos aristotélicienne qui permet à Hugo de construire une image antagoniste à

l'idée préétablie que l'on peut se faire sur un personnage de voleur et d'assassin avant sa prise de parole. L'auteur s'ingénie, par l'utilisation de la notion de l'ethos, à démanteler voire à fausser dans son œuvre les postulats et les préjugés liés à l'autorité officielle et à l'autorité informelle.

Avant d'intervenir en tant qu'auteur à la fin de la nouvelle, Hugo projette d'abord une image des deux ethos d'autorité qui rivalisent dans son œuvre, dont l'une déconstruit<sup>12</sup> l'autre, tantôt par l'abus de pouvoir et des lois pénales périmées, tantôt par l'impact rhétorique de la parole d'un assassin et de la singularité de son ethos, laissant au lecteur le jugement dernier.

Mais un grand problème se pose dans cette nouvelle celui de la crédibilité de Claude Gueux et de sa légitimité par la suite. Tout comme Aristote, Ruth Amossy conçoit l'ethos comme « *l'image que l'orateur projette de lui-même dans son discours, et qui contribue puissamment à assurer sa crédibilité et son autorité* »<sup>13</sup>. Or comment un tueur sera-t-il crédible auprès de son audience et surtout de ses juges ? Son ethos préalable influera-t-il sur leur décision ou son ethos discursif saura-t-il modifier son image et sa présentation de soi ? « *On se laisse plus facilement persuader par un homme dont la probité est connue, que par une personne d'une honnêteté douteuse* »<sup>14</sup>, souligne Amossy, qu'en dire alors quand nous sommes devant un prisonnier qui a tué, non sans préméditation, à cinq coups de hache, le directeur de sa prison ?

« *Rappelant les composantes de l'ancienne rhétorique, Roland Barthes définit l'ethos comme " les traits de caractère que l'orateur doit montrer à l'auditoire (peu importe sa sincérité) pour faire bonne impression " (...) Il reprend ce faisant Aristote qui affirmait dans sa Rhétorique : " c'est (...) au caractère moral que le discours emprunte je dirai presque sa plus grande force de persuasion " »<sup>15</sup>. Pourrait-on admettre cette règle dans le cas d'un tueur ? Si la sincérité, selon Barthes n'est pas un critère essentiel pour l'orateur pour pouvoir persuader son public, dans le cas d'un assassin, elle s'impose et pose problème.*

Michel Patillon, dans son *Art rhétorique*, distingue ainsi entre l'ethos et la sincérité :

« *La sincérité est, dit-il, comme l'ethos, un facteur de crédibilité. La*

*différence essentielle, celle qui justifie l'existence de deux catégories distinctes, c'est que dans l'ethos la crédibilité du discours est fondée sur la qualité du locuteur, alors que dans la sincérité elle est fondée sur la qualité de l'acte discursif, qui doit être l'expression fidèle des dispositions où se trouve le locuteur. »*<sup>16</sup>

L'acte du vol puis celui d'homicide prémédité contre un homme du système judiciaire discréditent d'avance Claude Gueux, sa qualité de locuteur influe d'avance sur son discours. Quel est le taux de réussite, dans ce cas, de l'autorité rhétorique de la parole quand elle est soumise à un « stéréotypage »<sup>17</sup> et à une doxa ? Permettra-t-on à Claude Gueux, qui a le don d'éloquence par nature, d'agir par la parole et de convaincre son audience ? Dans quelle mesure son discours sera-t-il efficace ?

Notre objet d'étude s'attachera alors, d'une part, à montrer comment Victor Hugo va-t-il, objectivement, inverser ce modèle et démontrer qu'un tueur n'est peut-être pas crédible par sa qualité de locuteur mais apparaît beaucoup plus sincère que ceux qui le jugent ; et d'autre part, à montrer par quelles modalités et quelles stratégies l'auteur s'emploie-t-il à discréditer l'autorité officielle et à valoriser non seulement l'autorité informelle de son personnage mais aussi la sienne ?

Ce faisant, cette étude permettra d'identifier les marques d'un ethos d'autorité chez un personnage, de montrer comment l'ethos d'autorité se fait tantôt construction et tantôt déconstruction de cette image de soi par le biais des stratégies argumentatives. Et comment l'image de soi diffère non seulement selon la qualité sociale et verbale du locuteur, mais aussi selon son stéréotypage et son système de doxa.

Nous essayerons alors de dépasser ce qui est dit sur le personnage ou ce qu'il dit de lui-même, d'aller au-delà des qualités qu'il s'auto-attribue dans le contenu de son discours, pour voir les qualités qu'il montre de lui implicitement, qu'il se confère à travers sa manière de dire ou d'argumenter. Il s'agit donc de dépasser le registre de l'ethos « dit », « explicité » (ou « déclaratif », selon l'expression de Plantin) pour dévoiler l'ethos implicite ou argumentatif.

Les modalités de l'ethos ainsi que ses dimensions varient d'un critique à l'autre. Que ce soit chez Ruth Amossy, Raphaël Micheli, Dominique Maingueneau ou Patrick Charaudeau, l'ethos aristotélicien connaît depuis les années 80 un renouveau de recherche mais il demeure que l'application de la notion aux textes littéraires ne tient pas compte de l'ensemble des apports multiples de ces différents théoriciens. C'est ce que nous tenterons de faire en analysant l'ethos de la rhétorique d'Aristote à la lumière de l'apport de ces maints théoriciens, selon une perspective énonciative et argumentative en vue d'une contribution riche et inédite à la problématique. Notre approche du texte se situera ainsi au carrefour de la tradition rhétorique, de l'argumentation et de l'analyse du discours selon la répartition suivante : L'autorité « ethotique » ou personnelle naturelle<sup>18</sup> versus l'autorité officielle ; et l'autorité auctoriale de l'écrivain versus l'autorité officielle ou institutionnelle.

### **I- L'autorité « ethotique » vs l'autorité officielle**

Hugo architecture sa nouvelle sur une mise en parallèle de deux types d'autorité opposés, l'autorité personnelle qui déconstruit l'autorité officielle. Pour le faire, il s'appuie sur plusieurs stratégies qui consistent à innocenter Claude Gueux et à effacer l'image négative de ce tueur créée par son ethos préalable. Ainsi l'auteur essaie de justifier et d'expliquer implicitement par la figure de la *dichologia*<sup>19</sup>, les raisons qui ont poussé Gueux au vol puis à l'homicide. Raisons<sup>20</sup> qui font apparaître clairement l'injustice sociale et judiciaire dont est victime le personnage et sans lesquelles il n'aurait ni volé, ni tué. C'est une *dichologia* implicite qui précède en effet le récit du vol par Claude Gueux au début de la nouvelle ; accentuée voire exagérée de façon dramatique par l'énorme disproportion entre le petit vol (petit car de ce vol, sa famille n'en a été nourrie que trois jours seulement) et la peine reçue (peine maximale de cinq ans) : « *Un hiver, l'ouvrage manqua. Pas de feu ni de pain dans le galetas. L'homme, la fille et l'enfant eurent froid et faim. L'homme vola.* »<sup>21</sup>

Le plaidoyer de l'auteur qui intervient en personne à la fin de la nouvelle est une autre stratégie, quoique plus directe, pour défendre son personnage et le réhabiliter face à l'injustice sociale qu'il a subie.

Mais c'est essentiellement par la preuve par l'ethos, que l'auteur-narrateur s'emploie dans cette nouvelle à défendre en même temps son personnage et le vrai Claude Gueux.

Quoique trompant les critiques, par un incipit à tonalité objective<sup>22</sup>, plusieurs parties de la nouvelle marquent une préférence et une admiration indéniables de l'auteur à l'égard de son personnage. Celui-ci se montre tout au long de la nouvelle comme un psychologue omniscient justifiant les raisons réelles des actions des personnages qu'eux-mêmes ne savent pas<sup>23</sup> ou ne disent pas<sup>24</sup>, révélant au lecteur à quoi est due l'autorité de son personnage, autorité à laquelle il ne songe même pas<sup>25</sup>. La subjectivité du narrateur et son parti pris pour Claude Gueux sont trahis par le choix de le présenter positivement et de produire un pathos favorable<sup>26</sup> à son égard malgré les carences qui entourent le personnage à savoir sa criminalité<sup>27</sup> (ethos préalable) et sa voracité « *en quelque sorte maladive* »<sup>28</sup> (ethos extralinguistique).

L'auteur dissémine dans la narration les marques de l'autorité ethotique innée de Gueux, dont les unes se rattachent aux traits charismatiques de sa personne et à son caractère de chef ; et les autres à son ethos discursif ou argumentatif. Cet alliage de traits, de faits, d'actes et de paroles du personnage a pour but de le rendre crédible et par la suite, de déconstruire son image préalable de voleur ou de criminel et de dévoiler son ethos effectif à travers son ethos montré.

Le narrateur souligne à maintes reprises cet ethos déclaratif exemplaire de Gueux qui lui vaut la jalousie voire la haine du directeur de sa prison, dans des descriptions clairement élogieuses à travers des modalisateurs appréciatifs qui ne cachent pas sa sympathie pour lui. Il en est ainsi lorsqu'il narre par les faits ses compétences ou facultés naturelles à se faire obéir par le simple pouvoir de sa parole et de son adulation : ainsi pour contenir une rébellion des prisonniers « *dix paroles de Claude valaient dix gendarmes* »<sup>29</sup> ; ou lorsqu'il décrit son caractère sérieux et tranquille digne d'un chef ou sa mimique faciale sereine et non-confliktuelle : « *Il avait la parole rare, le geste peu fréquent, quelque chose d'impérieux dans toute sa personne et qui se faisait obéir, l'air pensif, sérieux plutôt que souffrant.* »<sup>30</sup>. L'intervention

de Claude Gueux lors de son procès pour corriger le témoignage de ses camarades et les amener à reproduire la vérité même si elle n'est pas en sa faveur et risque de conduire à la sentence de mort<sup>31</sup> est révélatrice de son caractère vertueux et honnête. Le refus tenace de Gueux d'évader à l'aide des autres prisonniers après sa condamnation à mort<sup>32</sup>, son sens d'équité et d'intégrité<sup>33</sup>, son intelligence<sup>34</sup> maintes fois citées par l'auteur qui lui vaut la qualité de noble à la fin du récit<sup>35</sup>, sa fierté<sup>36</sup>, sa politesse<sup>37</sup>, sa dignité et son courage face à la mort<sup>38</sup> sont tant de preuves de ses qualités morales indéniables. Sa figure de guide suprême l'en est certainement aussi, ainsi avant de commettre son meurtre, Claude Gueux recommande à ses camarades de continuer leur éducation, il leur indique le chemin à suivre pour assurer leur survie et une vie meilleure, il conduit donc ses partisans, faisant figure de guide-berger, voire même de chef-souverain qui cherche à sauver son peuple et à le débarrasser de toute souffrance par les bienfaits de l'éducation. L'ethos de solidarité de Gueux et son humanité envers ses camarades prisonniers, leur laissant les derniers sous qui lui restaient dans sa poche avant d'être guillotiné<sup>39</sup> parachèvent les derniers traits de ce portrait copieusement positif.

Ainsi avant de nous faire écouter le mini-discours de Gueux<sup>40</sup> et les arguments adoptés dans son auto-plaidoyer, l'auteur-narrateur a su préparer le lecteur à une image crédible du personnage, une image qui inspire confiance et respect en cet honnête ouvrier qui est accusé d'avoir assassiné un haut fonctionnaire de la prison. Le portrait de Gueux ainsi brassé, répond bien aux deux grandes catégories d'ethos identifiées par P. Charaudeau : l'ethos de crédibilité et l'ethos d'identification. Tous les attributs que l'auteur-narrateur a accordés à Gueux pour le rendre digne de foi et nous faire sympathiser avec lui sont ceux d'un homme politique tel que l'a façonné Charaudeau<sup>41</sup>, non d'un pauvre ouvrier et en aucun cas d'un criminel.

L'ethos prédiscursif du personnage ainsi corrigé, l'auteur va tenter de gagner notre adhésion à son point de vue sur Gueux en nous montrant l'impact rhétorique de sa parole. Hugo va alors nous livrer à la suite de cet ethos dit, l'ethos montré découlant de l'ethos discursif de Gueux. Il va suivre une autre voie, moins explicite cette fois, pour dévoiler l'ethos effectif de Claude Gueux et en même temps confirmer son ethos d'autorité « sans

titre » et ce par la mise en scène de sa parole et de son impact, c'est-à-dire à travers l'ethos argumentatif et discursif du personnage lui-même.

En effet, les « schèmes argumentatifs »<sup>42</sup> utilisés par Gueux permettent de prouver le récit du narrateur. Les stratégies argumentatives qu'adopte ce simple ouvrier dans son court auto-plaidoyer, qu'elles soient au niveau du choix des types d'arguments utilisés, de l'ordre suivi dans leur construction ou leur apparition, ou au niveau du stéréotypage même de son audience, constituent autant d'alibis de son ethos d'autorité intellectuelle et oratoire manifeste. Elles se conforment avec l'image construite par l'auteur, celle de l'orateur intelligent<sup>43</sup>.

Claude Gueux est sûr de ses choix, il n'a pas peur des conséquences car il ne craint pas la mort. Devant ses deux opposants dans la nouvelle, M. D. puis le procureur du roi qui, par la nature de sa fonction, doit lui faire attribuer la peine maximale, il ne manque pas d'utiliser des arguments forts et influents qui manifestent son ethos d'autorité.

Ainsi en est-il d'abord de l'*argumentum ad baculum* (argument du gros bâton<sup>44</sup> ou argumentation par la force) que Claude Gueux braque contre le directeur de sa prison lorsqu'il le prive de son ami Albin qui partageait sa portion de pain avec lui pour réduire l'appétit vorace de Gueux. S'obstinant à ne pas justifier les raisons pour lesquelles il a transféré Albin dans une autre prison, Gueux se trouve amené à recourir à la force contre son oppresseur M.D.

La reprise du leitmotiv « *Rendez- moi mon Albin* » devient de plus en plus menaçante à chaque récurrence prenant la forme d'une *commination*<sup>45</sup>, d'autant plus que la proposition concluante de la prémisse n'est pas donnée. L'ultimatum qu'accorde Claude Gueux au directeur M.D. insinue des conséquences puérides banalisées par ce dernier, fier de son autorité et ne se doutant qu'un pauvre voleur sous sa complète autorité ose passer à un acte criminel à son égard.

Cet argument du gros bâton, jouant sur le pathos, exprime un ethos d'autorité à l'avantage du plus faible par rapport au plus fort. Gueux n'est pourtant pas un criminel, sa menace ne vient qu'après une longue suite de

vaines sollicitations. Demandant plus d'une fois à son directeur de prison « *pourquoi me séparez-vous d'Albin ?* », il n'a comme réponse : « *Parce que, dit le directeur.* »<sup>46</sup>. Aucun prétexte n'est donné à Gueux, juste un argument du silence tyrannique et méprisant dans ce « *parce que* » humiliant<sup>47</sup> et provocateur de la part de l'impitoyable geôlier qui fait ellipse de la raison de sa décision injuste par la force de son autorité.

Mais c'est indéniablement, dans son auto-défense contre les accusations du procureur du roi, son deuxième opposant, que vont se dévoiler nettement les figures ethotiques de Claude Gueux, signalées par le narrateur.

Sa plaidoirie se fait sans calcul, de façon spontanée et sincère. La colère par laquelle il se laisse emporter devant les attaques contre sa personne par le procureur traduite par les maintes exclamations en est la preuve. Claude Gueux réagit violemment, sort de sa force tranquille devant l'argument *ad hominem* et l'argument de l'excès<sup>48</sup> sur lesquels se base le procureur dans sa plaidoirie contre lui, arguments qui touchent tous à sa personne et qui nuisent aussi à son ethos effectif :

« *Une fois seulement, il se laissa aller à une secousse de colère. Le procureur du roi avait établi dans le discours que nous avons cité en entier que Claude Gueux avait assassiné le directeur des ateliers sans voix de fait ni violence de la part du directeur, par conséquent sans provocation.* »<sup>49</sup>

Claude Gueux réplique d'abord aux accusations portées contre lui par un raisonnement par l'absurde (*per absurdum* ou apagogique) qui appartient à la catégorie des raisonnements mathématiques, cherchant à dénoncer l'inconséquence de la loi sur laquelle se fonde le procureur. L'argumentation par l'absurde est fondée sur la logique formelle qui montre de lui un ethos de logicien. La loi est fondée sur la logique alors Gueux utilise la même logique pour montrer l'absurdité de la loi concernant l'homicide, par une preuve extra-technique.

Il commence son plaidoyer par une *antanaclase*<sup>50</sup> argumentative qui donne l'échange suivant :

« *Le procureur du roi avait établi dans le discours que nous avons en entier que Claude Gueux avait assassiné le directeur des ateliers sans voie de*

*fait ni violence de la part du directeur, par conséquent sans provocation.*

– *Quoi ! s'écria Claude, je n'ai pas été provoqué ! Ah oui ! oui, vraiment, c'est juste, je vous comprends. Un homme ivre me donne un coup de poing, je le tue, j'ai été provoqué, vous me faites grâce, vous m'envoyez aux galères. Mais un homme qui n'est pas ivre et qui a toute sa raison me comprime le cœur pendant quatre ans, (...), pendant quatre ans ! »*<sup>51</sup>

Il fait ellipse et passe sous silence la deuxième proposition qui devrait venir en conséquence logique à la première. « *Mais un homme qui n'est pas ivre, qui me comprime le cœur pendant quatre ans (...)* » sous-entend : parce qu'il ne m'a pas agressé physiquement, mais moralement seulement, donc vous m'ôtez la vie et me condamnez à mort ! Cette proposition, il ne peut la nommer mais la suggérer seulement par un sous-entendu, car elle constitue une anticipation voire une incitation à sa condamnation à mort alors qu'il y a peut-être encore une chance qu'il réussisse à toucher ses juges par son argumentation.

Claude Gueux arrive à démontrer à l'aide de deux exemples opposés que la loi est en contradiction avec elle-même : on ne va pas condamner à mort un homme par une loi qui allège la même peine dans un autre cas d'homicide, tuer ne peut pas être tantôt gracié et tantôt soumis à la peine maximale.

Dans l'un et l'autre cas, qu'il y ait eu ou pas voie de fait<sup>52</sup>, il reste qu'un meurtre a été commis, il doit donc subir le même jugement. Claude Gueux, utilise à travers ses deux exemples contradictoires, un « argument *a pari* », *a pari*, c'est-à-dire tout aussi. Si le fait de tuer peut être allégé dans le cas de l'agression physique, il devrait l'être tout aussi, *a pari*, dans le cas de la provocation morale.

Gueux ne se contente pas de ce seul argument pour mettre en évidence l'incompatibilité de la loi. Il fait apparaître la faiblesse de ce code pénal en orientant son argumentation de façon à montrer que les arguments sont défaisables, y compris ceux de la loi afin d'inciter à leur révision. Il y réussit à l'aide des « marqueurs anti-orientés faibles »<sup>53</sup> sur lesquels se base le code de la loi : « *Un homme ivre me donne un coup de poing, je le tue, j'ai été*

*provoqué, vous me faites grâce.* » L'agression par un homme ivre n'est pas censée provoquer l'agressé sachant que l'agresseur n'a pas sa raison et ne le fait pas exprès, l'agressé ne devrait pas le tuer, ni recevoir une peine allégée sous prétexte que la loi voit qu'il a été provoqué physiquement. A l'opposé, il fonde son argument sur des « marqueurs anti-orientés plus forts » faisant que le poids de sa thèse soit beaucoup plus fort que celui de la loi :

*« Mais, un homme qui n'est pas ivre et qui a toute sa raison me comprime le cœur pendant quatre ans, m'humilie pendant quatre ans, me pique tous les jours, toutes les heures, toutes les minutes, d'un coup d'épingle à quelque place inattendue pendant quatre ans ! »<sup>54</sup>*

Ces marqueurs sont le connecteur argumentatif qui a une valeur d'opposition et d'objection « *Mais* », l'agression morale préméditée par son agresseur « *qui n'est pas ivre et qui a toute sa raison* », les procédés d'accumulation quant à l'exercice quotidiennement suivi de sa torture qui vont en crescendo en ordre décroissant (« *pendant quatre ans – tous les jours – toutes les heures – toutes les minutes* »).

L'argument *a pari* de Gueux se double ainsi d'un argument *a fortiori*<sup>55</sup> (par le plus fort). La provocation morale, par l'exercice quotidien suivi tout au long de quatre années, renforcé par l'antistrophe « *quatre ans* », peut paraître beaucoup plus condamnable que celle venant accidentellement et sans préméditation par un agresseur inconscient de ses actes (puisqu'ivre). Selon la théorie bidimensionnelle de l'argumentation, « il existe deux types d'arguments : défaisables et indéfaisables. »<sup>56</sup>. Or, l'argument *a fortiori* « *échappe à la défaisabilité* »<sup>57</sup>, il est indéfaisable, le poids de cet argument est donc très fort par rapport à la thèse pour laquelle il est orienté.

Par ce double argument (*a pari* et *a fortiori*) qui fait montre des lacunes de la loi qui ne mentionne que la provocation matérielle oubliant la provocation morale et les circonstances qui ont conduit au meurtre, Claude Gueux se réhabilite. Il élève son ethos d'autorité au-dessus des représentants experts de la justice par son savoir alors qu'il ne sait même pas lire. Il justifie son acte par une lacune qui ne figure pas dans la loi.

Au-delà des stratégies argumentatives employées, l'ethos d'autorité de Gueux se dévoile encore dans le registre satirique adopté tout au long de son

argumentation par l'absurde et dans l'ironie énonciative voire polyphonique par laquelle il termine son plaidoyer.

Son raisonnement par l'absurde vis-à-vis de la thèse adverse, celle du procureur, comporte une ironie énonciative qui témoigne d'un ethos satirique, proche de l'invective envers l'injustice de la loi périmée du code pénal :

*« Dan Sperber et Dierdre Wilson ont été les premiers à travailler l'ironie comme une sorte de citation selon laquelle le locuteur présente son énonciation comme le point de vue d'un autre énonciateur dont il se distancie : " l'énoncé ironique fait entendre une autre voix que celle du locuteur, voix que le locuteur présente comme illogique, incohérente ou ridicule, et donc disqualifiée " »<sup>58</sup>.*

Espérant que son propos satirique pourra attirer l'attention de la justice sur l'absurdité de sa loi qui n'incrimine pas les provocations morales, Claude Gueux témoignerait ainsi d'un ethos d'habileté en sachant employer dans son discours cette vision si négative de la satire pour sa visée réformatrice de la loi, mais aussi d'un ethos du courage digne d'un chef car il ne craint pas les conséquences de son défi à la justice en venant à la ridiculiser.

Après le raisonnement par l'absurde, s'ensuit un raisonnement causal par une argumentation par l'exemple et l'illustration qui débouche sur une argumentation *misirecordium*<sup>59</sup>. Ici, Gueux change de stratégie : des arguments logiques du départ il passe à des arguments affectifs. Il recourt aux mécanismes pathémiques, à la sémiotisation des émotions en vue de nous persuader de son innocence. Il n'est pas né criminel par essence, il a été poussé à l'être (par le récit de la torture quotidienne, continue et sans répit, qu'il a dû endurer par son geôlier sadique). Les preuves extra-techniques reposant sur la contradiction de la loi se voient accentuées par des preuves techniques émouvantes, c'est-à-dire des preuves morales et subjectives (pathé), reposant sur les faits de sa torture le faisant apparaître comme la vraie victime : *« Projeter une image de soi, c'est aussi – et peut-être*

*crucialement – choisir certains types d’arguments plutôt que d’autres et sémiotiser certains types d’émotions plutôt que d’autres.* »<sup>60</sup>, selon la « double dimension argumentative et émotionnelle de l’ethos »<sup>61</sup> conçue par Raphaël Micheli.

L’ethos de la victime et non de l’assassin est celui que Gueux essaie de construire dans la deuxième moitié de son discours pour susciter chez son audience ses mêmes sentiments de colère contre l’injustice de son geôlier et provoquer, par conséquent, un sentiment de compassion à son égard.

Le discours de Gueux « *se propose de susciter une émotion en avançant explicitement les arguments qui justifient la réaction escomptée* »<sup>62</sup>, c’est-à-dire d’argumenter l’émotion. Gueux y arrive par une mise en parallèle antithétique entre ses actes et ceux de son oppresseur par le biais d’un argument de l’exemple du modèle et de l’anti-modèle qui illustre par une suite d’énumération le sadisme injustifiable du directeur de sa prison à son égard et qui sert ainsi à le discréditer :

*« J’avais une femme pour qui j’ai volé, il me torture avec cette femme ; j’avais un enfant pour qui j’ai volé, il me torture avec cet enfant ; je n’ai pas assez de pain, un ami m’en donne, il m’ôte mon ami et mon pain. Je redemande mon ami, il me met au cachot. Je lui dis vous à lui mouchard, il me dit tu. Je lui dis que je souffre, il me dit que je l’ennuie. »*<sup>63</sup>

La construction de soi d’une image de victime afin de gagner la sympathie de son audience, se fait également au moyen de procédés d’accumulation qui énumèrent l’exercice quotidien de sa torture et donc de sa provocation morale. Ils sont mis en évidence par une série de verbes qui résument son supplice, par l’antistrophe « *pendant quatre ans* » ou par les reprises anaphoriques de « *tous, toutes* » :

*« me comprime le cœur pendant quatre ans, m’humilie pendant quatre ans, me pique tous les jours, toutes les heures, toutes les minutes, d’un coup d’épingle à quelque place inattendue pendant quatre ans ! »*<sup>64</sup>

Le point d’exclamation à la fin de l’antistrophe rend manifeste la

souffrance du supplicé et l'accumulation du lexique de la torture sont autant de signes tangibles qui ne cherchent pas uniquement à sémiotiser<sup>65</sup> son émotion mais à susciter la même émotion chez son auditoire, à lui faire vivre ce qu'il a vécu, à faire que les gens de la salle, y compris ses juges, se demandent s'ils n'auraient pas agi de même s'ils s'étaient trouvés à sa place. Bref il essaie d'« *amener l'auditoire à s'identifier* »<sup>66</sup> à ses sentiments par une argumentation de son émotion, c'est l'émotion « visée » selon une terminologie toute récente de R. Micheli.

Hugolâtre de Victor Hugo, Robert Badinter qui fit récemment adapter pour l'Opéra *Claude Gueux* déclarait à juste titre « *au lieu de dénoncer avec une argumentation philosophique, il dénonçait en mettant les auditeurs à la place du condamné à mort !* »<sup>67</sup>.

L'argumentation causale de Gueux qui s'est faite ainsi au moyen d'un argument *circonstanciel*, d'un argument *ad consequentiam*<sup>68</sup> et de la figure explicite de la *dichologia* jouant sur le pathos de son auditoire termine sur cette question rhétorique : « *Alors que voulez-vous que je fasse ?* ». Cette interrogation oratoire énonce un dernier argument de Gueux dans sa défense : l'argument de la force majeure, du seul recours. « *C'est un argument qui absout d'une faute quelqu'un qui n'a pu éviter de la commettre. " On ne peut blâmer quelqu'un qui utilise les seuls moyens dont il dispose pour faire face à la situation. "* »<sup>69</sup>. Ce moyen utilisé (tuer le directeur sadique) est (était) la seule possibilité devant l'opprimé Claude Gueux. « *Alors que voulez-vous que je fasse ? Je le tue.* »<sup>70</sup>

Cette question rhétorique fait dérapier Gueux à un raisonnement concessif où il avoue explicitement son crime et affiche un ethos de « *monstre* » qui confirme son ethos dit et infirme l'image qu'il venait jusque-là de construire : « *C'est bien, je suis un monstre, j'ai tué cet homme, je n'ai pas été provoqué, vous me coupez la tête. Faites !* »<sup>71</sup>

L'admission de ne pas avoir « *été provoqué* » à la fin de son argumentation contredit totalement le même « *je n'ai pas été provoqué* » par

lequel il ouvrait son débat par un cri de colère et d'indignation contre cette accusation. Ce raisonnement concessif est voulu, il ne constitue pas une erreur d'argumentation, Gueux est conscient que cet aveu sera pris à la lettre et en résultera sa condamnation à mort « *vous me coupez la tête* » et il n'en a pas peur, au contraire, il appelle lui-même ses juges à le faire sur un ton impératif « *Faites !* ».

Son auto-plaidoyer se termine sur l'expression d'un ethos d'autorité, l'accusé ordonne lui-même ses juges de lui couper la tête, sans repentir et sans réclamer la grâce, au contraire il les défie par ce « *Faites !* » exclamatif, montrant par là son insouciance.

Et c'est effectivement ce qui s'en suit :

« *Les débats fermés, le président fit son résumé impartial et lumineux. Il en résulta ceci. Une vilaine vie. Un monstre en effet. Claude Gueux avait commencé sa vie en concubinage avec une fille publique, puis il avait volé, puis il avait tué.* »<sup>72</sup>

A noter les quatre voix polyphoniques<sup>73</sup> qui se cachent derrière le nodalisateur épistémique « *en effet* » que nous soulignons puisqu'il comporte la voix de l'aveu de Gueux sur laquelle se basent les juges dans leur jugement. Ceux-ci s'appuient essentiellement sur un argument de la pente savonneuse<sup>74</sup>, sur un argument lié aux valeurs, c'est-à-dire sur un paralogisme qui s'attache uniquement à l'ethos préalable et non à l'ethos discursif et effectif de Gueux : le président (des juges) part de l'idée que Claude Gueux a commencé à vivre dans le concubinage (donc une personne immorale), il est naturel qu'il finisse par voler puis par tuer.

En fait, cet argument est fallacieux, le lien causal entre le concubinage qui conduit au vol et le vol qui doit conduire à l'assassinat est dénué de logique. « *L'argument de la pente glissante est généralement considéré par les philosophes comme un argument moral faible dans une perspective méta-éthique, et il ne peut guère prétendre avoir un poids moral suffisant pour fixer des limites éthiques.* »<sup>75</sup>. Il en résulte alors de ce faible raisonnement des

juges, qui n'a ni tenant ni aboutissant, la condamnation à mort de Claude Gueux. Il sera pris au mot, le verdict se prononcera à la lueur de la dernière image qu'il a donnée de lui, celle d'un « *monstre* » sans comprendre la portée ironique qu'avait chargée le personnage dans ce terme, disant en fait le contraire de ce qu'il voulait faire entendre littéralement, dans le but d'exprimer indirectement le sarcasme et le mépris envers son interlocuteur (le procureur). Cet aveu-concession d'être le « *monstre* » suggéré par le procureur n'est en fait qu'une paromologie<sup>76</sup>.

Cet ouvrier qui ne sait ni lire ni écrire paraît beaucoup plus logique que ses juges, lorsque le président lui demande s'il a « *quelque chose à dire sur la position des questions* »<sup>77</sup>, il les oriente sur la bonne pente par un argument causal, leur demandant de se poser deux questions, qu'Hugo retranscrit telles quelles du vrai Claude Gueux, tellement elles l'ont marqué :

« - *Peu de chose, dit Claude. Voici, pourtant. Je suis un voleur et un assassin : j'ai volé et tué. Mais pourquoi ai-je volé ? pourquoi ai-je tué ? Posez-vous ces deux questions, messieurs les jurés.* »<sup>78</sup>

Les vraies causes auxquelles les juges ne penseront même pas et « *n'(y) répondent pas* »<sup>79</sup> ont été dénoncées tantôt par le narrateur<sup>80</sup>, au début de son récit, tantôt par Gueux lui-même dans son argumentation *mesiricordium* (pour inciter la pitié).

Ici, une question cruciale s'impose : les stratégies argumentatives adoptées par Gueux tout au long de son auto-plaidoyer et qui consistaient à faire modifier le stéréotype de son ethos prédiscursif, à savoir qu'il n'est devenu voleur puis assassin que par la force majeure, ne devaient pas se terminer sur cette présentation de soi : un « *monstre* ». La démarche argumentative qu'il a suivie qui part d'un raisonnement par l'absurde, puis passe par un raisonnement causal pour aboutir à la fin à un raisonnement concessif où il avoue être le « *monstre* » décrit par le procureur, admettant son crime et son ethos d'assassin n'est nullement compatible avec ses débuts. Cette incompatibilité tiendrait-elle à l'excès de colère de Gueux qui se laisse

aller à son sentiment d'injustice au point de dériver de son chemin en se conformant à son ethos dit ? Cicéron ne disait-il pas :

*« Par leur nature même, les paroles auxquelles il (l'orateur) a recours pour remuer l'âme d'autrui le remuent lui-même plus fortement qu'aucun de ceux qui l'écoutent » (De l'orateur, II, 84). « La stimulation pathétique de l'auditoire a un retentissement éthique sur l'orateur. »<sup>81</sup>*

En fait, il n'y a aucune contradiction dans l'argumentation de Gueux. Cette pseudo-incompatibilité découle de la polyphonie de son discours qui fait énoncer deux ethos, deux « je » (le Locuteur L et le Locuteur Y), car il vise deux auditoires différents et à chacun le type d'arguments qu'il faut selon le stéréotypage ou l'idée qu'il s'en fait :

*« Tout discours argumentatif qui se veut persuasif se construira, entre autre, en fonction de l'univers de croyance de l'interlocuteur ou de l'auditoire. Cette reconnaissance est le point de départ pour la construction de l'ethos et, en fait, pour la mise en place de toute la stratégie argumentative du locuteur. »<sup>82</sup>*

Patrick Charaudeau convenait lui aussi de cette double articulation de regards liée à la notion d'ethos<sup>83</sup>. *« Mais en plus, ce que le locuteur dit n'est pas forcément le reflet de ce qu'il pense »<sup>84</sup>*. Et de là à comprendre que le « j'ai été provoqué » de la fin et non du début du discours de Gueux est un argument d'identité apparente<sup>85</sup>, ce locuteur « je » est le Locuteur Y et non pas le Locuteur L, il ne reflète pas ce que pense Gueux mais ce qu'on dit de lui. Il ne s'agit pas de son dire mais de son ethos dit qu'on fait circuler.

Selon que Gueux juge son audience en sa défaveur, il affiche un « je » d'auto-critique et un ethos de monstre et selon qu'il la présuppose en sa faveur, il fait énoncer inversement un « je » de victime et un ethos d'opprimé.

À l'auditoire du public de la salle de justice, Gueux le présuppose empathique à son égard *« il y eut un moment où les femmes qui étaient là pleurèrent »<sup>86</sup>* alors il adopte une argumentation logique cherchant à se

justifier et à blanchir son image devant eux par la présentation d'un raisonnement causal, qui démontre les causes qui l'ont poussé à commettre son acte.

Mais s'agissant de l'auditoire des juges et du procureur, Claude Gueux se refuse d'adapter son discours de manière à fléchir leur pathos car il présuppose à partir de l'image ou « du stéréotypage » qu'il se fait d'eux et qu'ils se font de lui, que rien de ce qu'il dit ne les inclinera en sa faveur. Et de là, le ton agressif et ironique qu'il prend à leurs égards, dénonçant l'absurdité de la loi sur laquelle ils s'appuient pour le juger. A l'attaque qui vise sa personne par un argument *ad hominem* et un argument de l'excès, Gueux réplique par un argument de l'absurde ou *a contrario*, refusant une attaque qui nuit à son ethos. Il défend son image, s'il doit mourir, qu'il meurt mais sans que son image positive soit abîmée.

Cette conscience qu'a Gueux de l'inefficacité de sa parole sur ses juges est due tout d'abord à sa catégorie sociale (celle d'un pauvre gueux), c'est-à-dire à l'idée qu'ils se font de lui, un « scélérat(s) »<sup>87</sup> tel qu'il est vu par le procureur du roi et par conséquent par les juges. Cette optique se trouve d'autant plus confirmée dans la glose ou le commentaire de l'auteur-narrateur omniscient qui intervient pour souligner cet état de choses par un marqueur anti-orienté plus fort incarné dans le modalisateur assertif épistémique « *Il est certain que* » par lequel il insiste sur sa certitude :

« *Il est certain que, dès l'ouverture des débats, plusieurs d'entre eux avaient remarqué que l'accusé s'appelait Gueux, ce qui leur avait fait une impression profonde* »<sup>88</sup>

C'est l'idée même du sociologue Bourdieu : l'« *autorité ne dépend pas de l'image de soi qu'il produit dans son discours, mais de sa position sociale* »<sup>89</sup>. Résumant le débat qui a opposé Bourdieu à J. L. Austin, Amossy souligne que l'efficacité de la parole pour l'auteur de *Ce que parler veut dire* serait liée à l'autorité institutionnelle de l'orateur et non à son autorité langagière : « *l'efficacité de la parole ne dépend pas de ce qu'elle énonce,*

*mais de celui qui l'énonce et du pouvoir dont il est investi auprès de son public »<sup>90</sup>.*

L'identité verbale de l'ethos discursif de Gueux, qu'elle soit ou non favorable, ne compte pas pour les juges, uniquement son identité sociale. Le nom propre du locuteur qui a pour sens un être pauvre et démuné fait déclencher chez les juges toutes les représentations collectives négatives qui s'attachent à sa personne et qui auront un impact décisif sur leur jugement ; ils s'appuient uniquement sur les « *données sociodiscursives* »<sup>91</sup> dont se compose son ethos préalable, sans tenir compte de l'image discursive de Gueux qui modifie complètement cette construction qu'ils se font de lui.

Ce commentaire du narrateur comporte ainsi une critique adressée aux juges, construisant d'eux un ethos insinué d'iniquité, de partialité et de subjectivité, leur jugement sur Gueux et par conséquent sur sa catégorie sociale serait de tout temps injuste puisqu'il n'est pas objectif, s'appuyant sur « *des facteurs institutionnels, sur une doxa partagée, sur les discours qui circulent dans l'espace social* »<sup>92</sup>.

De ce même commentaire, se dessine un autre ethos discursif qui s'oppose à celui des juges : celui de l'instance narrative. Le nom propre *Gueux* qui rebute les juges sur la personne de Claude, n'a pas le même effet sur le narrateur, il semble, au contraire, être pris de pitié à son égard, ayant senti la mauvaise ou « *profonde impression* »<sup>93</sup> qu'a provoquée la mention de son nom sur les juges et d'être intervenu pour le souligner. Ce narrateur omniscient qui démystifie et dévoile la vérité qui se cache derrière les pensées partiales des juges, se présente comme un esprit critique et analytique d'une intelligence et d'une grande sensibilité. Il fait découvrir au lecteur ce qu'on lui cache sans lui demander de s'apitoyer sur ce pauvre gueux, doublement victime du nom qu'il porte et de la société intolérable qui le juge. Il lui montre juste les deux revers de la médaille et à lui de former sa propre opinion, affichant ainsi un ethos d'impartialité à l'opposé des juges.

D'autre part, cette conscience qu'a Gueux que toute parole qui vient de lui n'aurait aucun impact sur ses juges est due en second lieu à l'idée qu'il se

fait lui-même de l'institution judiciaire de son temps. L'idée du rôle de l'ethos en tant qu'articulateur, de la configuration historique et du positionnement idéologique dont participe le texte revient à Dominique Maingueneau<sup>94</sup>.

Effectivement, pour comprendre l'attitude de Claude Gueux et la polyphonie de son discours il faut la situer dans son contexte historique, dans sa scénographie et la lier à la culture dont participe le texte, une culture fondée sur l'image stéréotypée d'un monde éthique injuste liée à la justice. Les pauvres ne s'attendent pas à la compassion ni à la compréhension de la justice des causes de leur crime qui sont dues pour la plupart dans les œuvres hugoliennes à leur famine. Hugo, à travers son personnage Claude Gueux, choisit le discours qui s'adapte bien à la configuration historique de la justice de ce temps, un temps fait d'injustice, et dont y participent les hommes de la loi. Gueux n'attend pas la justice, il sait qu'elle n'existe pas. Son ethos ironique révèle donc son positionnement idéologique (plutôt qu'esthétique), il dit sa vision critique de l'institution judiciaire « *aveugle et expéditive* »<sup>95</sup> voire même absurde<sup>96</sup> qui fait partie de la culture<sup>97</sup> dont participe le texte et qui transmet aussi la vision de l'auteur, dont les œuvres incluent pour la plupart un procès où la justice et la figure du justicier sont généralement discréditées.

Hugo-Gueux condamnent une justice qui fait preuve d'erreurs judiciaires en raison « *d'un système qui ne parvient pas de se remettre en question* », « *Hugo propose des solutions pour pallier l'impasse d'une société aveugle* »<sup>98</sup>.

La déconstruction de l'autorité officielle de la justice s'établit donc dans cette nouvelle par le biais de deux grandes stratégies :

D'abord, par l'attachement des représentants de la justice uniquement à l'ethos dit de l'accusé sans le faire interagir avec son ethos discursif.

Pour Dominique Maingueneau, l'« *ethos d'un discours résulte d'une interaction entre divers facteurs : ethos prédiscursif, ethos discursif (ethos montré), mais aussi les fragments du texte où l'énonciateur évoque sa propre énonciation (ethos dit) (...). L'ethos effectif, celui que construit tel ou tel destinataire résulte de l'interaction de ces diverses instances dont le poids respectif varie selon les genres de discours.* »<sup>99</sup>

Or, il se fait que l'ethos effectif que les juges construisent de l'image de Claude Gueux ne fonctionne pas selon ce processus d'interaction bien vu par Maingueneau entre ethos prédiscursif  $\Leftrightarrow$  ethos discursif ; ni selon une interaction entre ethos dit  $\Leftrightarrow$  ethos montré ; mais ils se fondent uniquement sur l'ethos prédiscursif et l'ethos dit du personnage dans la conclusion de son argumentation. Les juges ne prennent pas en compte dans leur logique son ethos montré, celui de victime. Ils ne jugent que selon une partie de la vérité indépendamment de la réalité toute entière. Ils ignorent aussi l'ethos axiologique<sup>100</sup> de Gueux qui, avant même son auto-plaidoyer, témoignait de réelles valeurs d'honnêteté et de sincérité, défendant à ses camarades de fausser leurs témoignages pour ne pas l'incriminer : « *Claude les écoutait avec une profonde attention. Quand l'un d'eux, par oubli, ou par affection pour Claude, omettait des faits à la charge de l'accusé, Claude les rétablissait.* »<sup>101</sup>

Les implications « ethotiques » que l'on peut dégager d'un tel comportement de la justice témoignent alors de son implacabilité, son manque de compassion et de sentiment envers la souffrance et l'oppression des plus faibles ; de son caractère sectaire qui, par conséquent ne peut inspirer la sympathie de l'allocutaire. L'ethos produit par l'autorité judiciaire va tout à fait à l'encontre de la définition de l'ethos d'affectivité de R. Amossy<sup>102</sup>.

Les juges ne peuvent ni sentir ni s'émouvoir ou sympathiser avec Claude Gueux car il ne fait pas partie de leur « *même univers d'espairs, de désirs, de croyances* »<sup>103</sup>.

Mais c'est enfin par la mise en parallèle et un jeu d'opposition entre le

bien-fondé, le poids et la force des arguments utilisés par chaque type d'autorité diverse (la justice et le condamné) que s'établit la construction et la déconstruction d'un ethos d'autorité où le rapport de force se voit renversé en faveur de l'autorité personnelle et discursive du condamné à mort !

Il est vrai aussi que tous les arguments auxquels ont recours les deux autorités ne sont que des sophismes et des arguments de mauvaise foi<sup>104</sup> qui « *n'ont pas de valeur logique mais (qui) donnent l'apparence rationnelle au discours. Ce sont de faux arguments qui permettent de dissimuler la faiblesse de l'argumentation* »<sup>105</sup>. Mais il demeure que les arguments du condamné à mort sont présentés comme les plus forts, les plus rationnels et les mieux-fondés par rapport à ceux de la Justice puisqu'ils partent d'une argumentation pragmatique qui cherche à faire réviser une loi inconséquente et à faire comprendre les circonstances qui ont conduit par force majeure au meurtre.

*Claude Gueux* serait, par conséquence, une histoire qui manipule le lecteur entre les séductions de l'ethos de l'autorité personnelle et les jeux sur le pathos du lecteur, sans faire appel au logos vu le recours à des arguments de contrainte et de mauvaise foi qui n'ont aucune valeur logique.

## **II- L'autorité auctoriale vs l'autorité officielle :**

Si l'autorité officielle condamne à mort l'autorité ethotique voire rhétorique du condamné, rejetant et ignorant tout ce qu'il énonce dans sa défense puisqu'elle ne considère que la qualité sociale du locuteur, elle ne peut faire de même devant les propos d'un locuteur de qualité comme V. Hugo. Ayant bien compris et démontré l'inefficacité de la parole de l'autorité informelle de Gueux aux yeux de la justice, Hugo fait alors son entrée en scène dans la dernière partie de la nouvelle en tant que l'auteur-narrateur<sup>106</sup> de tout ce récit, afin de se faire entendre en tirant parti de sa position de légitimité qui lui est conférée par son autorité institutionnelle incontestée d'écrivain. Sa stratégie de persuasion s'appuie cette fois-ci sur « *un enjeu de légitimation* »<sup>107</sup> que ne peut lui renier son interlocuteur.

Le discours ici s'établit entre deux autorités quasi-égales quant au pouvoir dont elles disposent auprès du public ; entre l'écrivain en personne d'une part et les autorités judiciaires et politiques de son temps d'autre part. Or, c'est l'autorité auctoriale de l'écrivain qui va prendre le dessus sur l'autorité officielle grâce aux stratégies argumentatives suivies par l'auteur pour agir sur elle et l'engager à se conformer à sa volonté. Une fois de plus, l'auteur voudrait prouver que ce n'est pas l'autorité institutionnelle qui compte mais uniquement l'autorité ethotique personnelle du locuteur selon les moyens qu'il adopte pour se faire imposer et agir par l'acte de sa parole et de sa force argumentative sur autrui. Cette preuve, il la fournira cette fois par son propre ethos et non plus de celui de Claude Gueux.

Après avoir démontré voire dénué dans la première partie de sa nouvelle l'injustice de la justice par un récit dramatisant (l'histoire de Claude Gueux) jouant sur les affects, par les arguments fallacieux et les stéréotypages sur lesquels s'appuie la justice, l'auteur change ses stratégies de persuasion et de séduction dès la deuxième moitié de la nouvelle, là où il intervient avec sa voix d'auteur et non plus de narrateur.

Il s'agit d'inciter l'autorité officielle à « *faire faire* »<sup>108</sup> ce qu'il veut par des stratégies plutôt manipulatoires<sup>109</sup>, qui par la force et la violence<sup>110</sup> intrinsèques à ce type d'argumentation, vont dévoiler de l'auteur un ethos de courage qui ne craint pas les risques de ses stratégies offensives envers les autorités.

Pour déconstruire l'ethos d'autorité officielle, l'auteur s'y prend alors de plusieurs manières toutes manipulatoires. Tout d'abord, il s'agit pour lui de décrédibiliser la justice et de déstabiliser sa légitimité, c'est-à-dire de l'attaquer dans ses enjeux de crédibilité et de légitimité afin de la conduire à se plier à ses exigences ; puis, en même temps, de se crédibiliser soi-même (enjeu de crédibilité<sup>111</sup>) de sorte à faire pencher la balance de la vraie et bonne autorité dans son plateau à lui. Il y arrive, d'une part, par la technique manipulatoire de culpabilisation-diversion et par la mise en contradiction de cette même autorité grâce à un argument de disqualification très sévère :

l'argument *ad hominem du tartuffe*<sup>112</sup> ; et d'autre part, par le choix du « *dire juste* »<sup>113</sup> d'engagement de façon absolue d'où le registre injonctif.

Mais c'est surtout par cette stratégie discursive toujours présente dans tout texte manipulateur qu'il essaie d'agir sur les autorités : celle qui consiste à décrire le Mal, puis à décrire les causes du Mal pour enfin exalter « *des valeurs qui devraient réparer le mal existant par des discours de promesse, voire de prophétie, discours d'incantation plus ou moins magiques* »<sup>114</sup>, ce qu'il fait en clôturant son plaidoyer.

Il s'agit tout d'abord pour l'auteur de culpabiliser, de critiquer, puis de créer des problèmes pour offrir ses solutions :

« *Voyez Claude Gueux. Cerveau bien fait, cœur bien fait, sans nul doute. Mais le sort le met dans une société si mal faite, qu'il finit par voler ; la société le met dans une prison si mal faite, qu'il finit par tuer. Qui est réellement coupable ? Est-ce lui ? Est-ce nous ?* »<sup>115</sup>

Cette visée polémique que privilégie l'auteur sur une visée de persuasion, et qui consiste à mettre en cause la légitimité de l'autorité adverse, est choisie pour faire entrer cette dernière dans son cadre argumentatif, pour l'engager à l'écouter ou à « *être pris* »<sup>116</sup> par ce qu'il dit. Elle participe de l'enjeu de captation<sup>117</sup> de son opposant qui consiste à mettre en cause non seulement les valeurs de son destinataire, mais la légitimité même de celui-ci d'où les attaques par l'argument *ad hominem* du tartuffe et par des antiphrases ironiques qui font bien ressortir les contradictions de l'autorité officielle entre ce qu'elle fait et ce qu'elle devrait faire. L'auteur s'attache alors à souligner les diversions des autorités par des problèmes banals, futiles et insignifiants au lieu de s'occuper des problèmes majeurs et graves de la société :

« *Qui est réellement coupable ? Est-ce lui ? Est-ce nous ? Questions sévères, questions poignantes qui sollicitent à cette heure toutes les intelligences (...) qu'il faudra bien les regarder en face et savoir ce qu'elles nous veulent. (...) Quand on est en présence de pareils faits, quand on songe*

*à la manière dont ces questions nous pressent, on se demande à quoi pensent ceux qui gouvernent, s'ils ne pensent pas à cela. »<sup>118</sup>*

Or la démonstration qui suivra est étalée sur une longue page pour confirmer, par l'usage des antiphrases, le détournement absolu de « *ceux qui gouvernent* » des problèmes graves du peuple. Alors que le « *gros du peuple souffre* »<sup>119</sup>, qu'on lui coupe la tête, les gouverneurs n'ont aucune honte à se préoccuper de questions futiles et de détails insignifiants, ce qui amène l'auteur jusqu'à l'invective :

*« Ceci est la question. Occupez-vous de ceci. Vous vous querellerez après pour savoir si les boutons de la garde nationale doivent être blancs ou jaunes, et si l'assurance est une belle chose que la certitude ».*<sup>120</sup>

Par ces différentes stratégies polémiques qui manipulent l'autorité officielle par l'effet *Halo de Asch* en transformant en mal tous les comportements liées à elle, l'auteur pense réussir à mettre celle-ci en face de son image réelle. Il cherche à la faire rougir de ses actes de telle sorte à lui faire perdre toute force de riposte, toute capacité de résistance pour n'avoir plus qu'à se soumettre à son autorité :

*« La manipulation s'appuie sur une stratégie centrale, parfois unique, souligne Breton : la réduction la plus complète possible de la liberté de l'auditoire de discuter ou de résister à ce qu'on lui propose. »*<sup>121</sup>

Et de là, le recours de l'auteur à une argumentation offensive à l'égard de l'autorité adverse allant d'un registre satirique à un registre injonctif lorsqu'il viendra à l'ordonner sur un ton impératif de faire ce qu'il juge utile pour réduire la souffrance du peuple. Donc les stratégies de disqualification de l'autorité adverse sont nécessaires pour les visées d'incitation de l'auteur. Avant d'étaler sa liste de demandes et pousser l'autorité au pouvoir à « *faire faire* » ce qu'il veut, l'auteur doit avoir recours à un « *faire croire* » et « *placer l'instance de réception en position de "devoir croire"* »<sup>122</sup>. Comment « *faire croire* » à la cause qu'il défend, et inciter par suite l'autorité officielle, sur laquelle l'auteur n'a aucun pouvoir, à « *faire faire* » ce qu'il veut ? Par

l'impact des stratégies polémiques de la manipulation : L'auteur ne peut dicter à l'autorité officielle ses directives pour remédier aux « *deux ulcères* »<sup>123</sup> dont souffre le peuple qu'à condition d'avoir annihilé toute raison d'être de cette autorité par des procédés de disqualification qui dévoilent aussi bien ses incompétences que ses petitesse.

L'auteur se conduit à son égard, dès son intrusion, avec la supériorité d'un mentor qui essaie de la guider pour réfléchir sur les causes qui ont conduit Claude Gueux à voler puis à tuer. Il revient donc au moyen d'une paratase argumentative à son argument le plus fort essayant de répondre aux deux questions de Gueux passées sous silence par la Justice : « *Pourquoi ai-je volé ? Pourquoi ai-je tué ?* ». La reprise de l'auteur de cette commoration dévoile de lui un ethos de lucidité et d'humanité au détriment de la Justice. Il voit ce qu'elle est incapable de voir, il réfléchit et cherche à comprendre ce qu'elle néglige carrément, et de là à élever son ethos d'autorité par rapport à elle :

*« Cet homme, certes, était bien né, bien organisé, bien doué. Que lui a-t-il donc manqué ? Réfléchissez. C'est là le grand problème de proportion dont la solution encore à trouver, donnera l'équilibre universel. (...) Celui qui écrit ces lignes essaiera de dire bientôt peut-être de quelle façon il les comprend. »*<sup>124</sup>

C'est ainsi que l'auteur se crédibilise par rapport à l'autorité adverse, par son équité. Il n'est ni aveugle ni insensible aux deux questions de Claude Gueux. Ils sont pour lui la raison d'être de toute cette nouvelle, de tout ce récit dramatisant destiné à captiver l'attention du lecteur afin de le conduire à réfléchir tout comme lui sur des questions importantes d'ordre sociales et se montrer alors plus compréhensifs envers les vraies victimes que l'on fait passer pour des monstres ou des assassins.

L'argument du motif par lequel l'auteur fait son entrée pour expliquer les raisons pour lesquelles il a raconté l'histoire de Claude Gueux, montre qu'il avait architecturé sa nouvelle sur le principe d'une induction<sup>125</sup> par

illustration et par généralisation cherchant à démontrer par un récit dramatisant l'injustice sociale ou « *le grand problème du peuple au dix-neuvième siècle* » qui conduit le peuple au crime :

« *Nous avons cru devoir raconter en détail l'histoire de Claude Gueux parce que, selon nous, tous les paragraphes de ce chapitre pourraient servir de tête de chapitre au livre où serait résolu le grand problème du peuple au dix-neuvième siècle* »<sup>126</sup>

L'auteur utilise alors une preuve technique logique et objective, celle de l'exemple inductif dans sa démonstration rhétorique qui vise à prouver que les injustices sociales et judiciaires sont les vraies causes de la souffrance du peuple et sont les deux réponses aux deux questions posées par Gueux auxquelles on n'a pas répondu.

La reprise incantatoire de « *La question* »<sup>127</sup> laissée suspendue par l'auteur pour être élucidée à la fin, était une autre technique manipulative pour attirer l'attention de son interlocuteur et le pousser à réfléchir sur ce que pourrait être la réponse à cette question non formulée. C'est en fait une pseudo-manipulation car la réponse à la question se laisse deviner à travers la description du Mal dont souffre le peuple et de ses causes qui sont eux, par contre, les stratégies discursives utilisées dans tout texte manipulative qu'utilise l'auteur pour « *faire croire* » et « *devoir croire* » à l'existence d'un Mal social dont l'autorité officielle en est la cause.

L'auteur renforce la description du Mal par des procédés de singularisation véhiculés tantôt par des reprises anaphoriques<sup>128</sup> ; tantôt par des modalisateurs dépréciatifs d'intensité<sup>129</sup>. Ces procédés ont plus d'emprise sur le récepteur de par l'impact qu'ils produisent sur lui, en cernant l'idée autour d'un seul mot-choc qui a tout l'effet d'un slogan transformé sous l'effet de sa répétition en stéréotype.

La description des causes du Mal se fait également par le biais des mêmes procédés de singularisation et d'essentialisation<sup>130</sup>. Et de là, l'auteur arrive enfin à sa fin tant attendue, c'est-à-dire à proposer le remède à cette

maladie. Il souligne ce Mal de nouveau à l'aide des mêmes procédés d'essentialisation et de singularisation doublés de procédés de répétition épiphorique et anaphorique incantatoire pour mieux attirer l'attention à la solution envisagée, à savoir la révision des lois et une bonne éducation au peuple :

« *Les lois que vous faites, quand vous en faites, ne sont que des palliatifs et des expédients. Une moitié de vos codes est routine, l'autre moitié empirisme (...) Démontez-moi cette vieille échelle boiteuse des crimes et des peines, et refaites-la. Refaites votre pénalité, refaites vos codes, refaites vos prisons, refaites vos juges. Remettez les lois aux pas des mœurs.* » ; « *Une bonne éducation au peuple* »<sup>131</sup>.

A noter le glissement de l'auteur au registre injonctif par lequel il manifeste son autorité ; ayant déstabilisé l'autorité judiciaire par ses différentes critiques, un changement tactique s'opère dans sa manipulation, il ne s'agit plus de « *faire croire* » à sa cause mais de passer à la phase d'incitation, celle de « *faire faire* » d'où le changement des modalités de ses phrases à une modalité jussive et la montée d'un ton de supériorité de plus en plus impératif voire dédaigneux envers elle, accentué par la reprise anaphorique cinq fois à l'affilé de l'ordre qu'il leur est adressé : « *Refaites* »<sup>132</sup>.

Il procède ensuite à la troisième stratégie discursive de la manipulation, qui consiste à exalter « *des valeurs qui devraient réparer le mal existant par des discours de promesse, voire de prophétie, discours d'incantation plus ou moins magiques* »<sup>133</sup>. L'auteur applique cette stratégie manipulatoire par le biais de la technique de l'échange honnête, celle du gagnant/gagnant ou du donner/recevoir. C'est la règle de la réciprocité ou du donnant-donnant. Il s'agit, pour inciter l'autorité adverse à se mettre à l'acte et à exécuter ses prescriptions, à la manipuler en lui donnant l'espoir en un monde meilleur par l'éducation et à lui exalter les grands atouts d'un tel engagement et de ce qu'elle recevra en échange :

« *Donnez au peuple qui travaille et qui souffre, donnez au peuple, pour qui ce monde est mauvais, la croyance à un meilleur monde fait pour lui. Il sera tranquille. Il sera patient. La patience est faite d'espérance. (...) La tête de l'homme du peuple, voilà la question. (...) Cette tête de l'homme du peuple, cultivez-la, défrichez-la, arrosez-la, fécondez-la, éclairez-la, moralisez-la, utilisez-la ; vous n'aurez pas besoin de la couper. –* »<sup>134</sup>

C'est une forme de manipulation volontaire par ce que P. Charaudeau appelle la « *propagande prophétisante* »<sup>135</sup>, généralement adoptée dans les manipulations politiques<sup>136</sup>. Il fait figure de manipulateur-culpabilisateur qui obtient ce qu'il veut en exploitant « *ce que l'on nomme en psychologie sociale, le principe de réciprocité.* »<sup>137</sup>

L'auteur-propagandiste accompagne cette technique du donner-recevoir de procédés formels de simplification « *à travers l'emploi de formules imagées, de slogans qui ont pour effet d'« essentialiser » les jugements, de les transformer en stéréotypes* »<sup>138</sup>, afin de les immortaliser dans la mémoire collective.

On voit donc que ces différentes stratégies discursives de la manipulation n'étaient utilisées que pour donner lieu au discours d'incitation qui allait suivre, au discours de prescription du programme de l'auteur pour remédier le Mal et le manque dont souffre cette société.

Ce discours d'incitation s'organise selon un double schème cognitif : schème narratif et schème argumentatif.

Le schème narratif consiste à orienter les forces de l'ordre vers un manque qu'elle doit chercher à combler (celui des deux questions évoquées au début de son intrusion, celles de la pénalité et de l'éducation) ; à les obliger à devoir « *partir à la quête de ce manque dont (elle) serait bénéficiaire* » ; et enfin à lui montrer le « *moyen qui (lui) permettra de combler ce manque* »<sup>139</sup>. Ce schème narratif classique du conte populaire a pour fonction de servir à l'auteur comme discours de propagande.

« *Le second, schème argumentatif, s'impose à l'instance de réception :*

*il impose un mode de raisonnement et des arguments pour lever des objections possibles au regard du schème narratif précédent.* »<sup>140</sup> Il s'agit d'imposer à l'autorité adverse l'idée qu'elle « *ne peut pas ne pas vouloir de cet objet de quête.* » qu'(elle) est nécessairement concerné(e) par lui. » et que « *seul le moyen proposé lui permettra de réaliser sa quête* »<sup>141</sup>, ce qui va conduire l'auteur à glisser d'un discours d'incitation à un discours d'endoctrinement qui est le cas « *le plus extrême de la manipulation des esprits* »<sup>142</sup>.

Les moyens de l'auteur pour endoctriner<sup>143</sup> l'autorité opposée et faire qu'elle obéisse à sa propre autorité se fait par le choix d'arguments de type manipulateur, à commencer, en premier lieu, par la stratégie de la culpabilisation de l'autorité officielle. Il l'applique sur deux plans :

D'abord sur le plan de la pénalité : « *Messieurs, il se coupe trop de têtes par an en France. Puisque vous êtes en train de faire des économies, faites-en là-dessus.* »<sup>144</sup> qu'il avait introduit par des faits vérifiables : « *La justice vient, il y a un an à peine de déchiqeter un homme à Pamiers avec un eustache ; à Dijon, elle vient d'arracher la tête à une femme ; à Paris, elle fait, barrière Saint-Jacques, des exécutions inédites* »<sup>145</sup>.

Ensuite sur le plan de l'éducation : « *Songez au gros du peuple. Des écoles pour les enfants, des ateliers pour les hommes. Savez-vous que la France est un des pays de l'Europe où il y a le moins de natifs qui sachent lire ! Quoi ! la Suisse sait lire, la Belgique sait lire, le Danemark sait lire et la France ne sait pas lire ? c'est une honte.* »<sup>146</sup>

Puis en dernier lieu, avant de clore sa nouvelle, l'auteur recourt à un argument d'autorité pour annihiler toute possibilité de riposte de la part de son adversaire. Puisque le discours d'endoctrinement appelle à une « *adhésion aveugle à une parole de référence* »<sup>147</sup>, l'auteur fait que sa parole s'appuie sur celle du Christ ; tout ce qu'il demande de l'autorité adverse, tout son discours de promesse et de propagande prophétisante, « *C'est ce que savait Jésus, qui en savait plus long que Voltaire.* »<sup>148</sup>

Le recours à « *un levier d'autorité* » (Ph. Breton) en se référant à « *une parole de révélation* »<sup>149</sup> celle du prophète est la forme extrême de sa manipulation, raison pour laquelle, il la réserve à la fin de son discours d'endoctrinement.

La question maintenant n'est plus de s'interroger, comme avant, sur l'efficacité de cette parole sur l'autorité officielle. Il s'agit plutôt de savoir, si user de la manipulation pour obliger à faire ce que l'auteur entrevoit comme remède aux deux maux (« *deux ulcères* ») de la société de son temps, n'était pas, de la part de V. Hugo, venir à détruire son ethos favorable sachant que la manipulation, dotée d'une charge négative, est « *déshonorante et disqualifiante pour celui qui met en œuvre de telles ressources, quelle que soit la cause défendue.* »<sup>150</sup> ?

Est-ce manquer de ressources envers les forces au pouvoir qui dirigent le peuple, ou est-ce une façon de rendre hommage à Claude Gueux en faisant prévaloir les stratégies non-manipulatoires usées par Gueux sur les siennes qui reposent, elles, sur la manipulation ?

Charaudeau, réfléchissant lui aussi sur le terme de manipulation et s'il faut toujours le considérer comme un « *mal intentionné* », pense qu'il existe des cas où il ne l'est pas : « *lorsque persuader ou influencer l'autre se fait au nom d'une bonne intention, de la défense d'une cause noble, la taxera-t-on de manipulation ?* »<sup>151</sup>.

Manipuler les forces de l'ordre pour des causes nobles comme celles de mettre fin à la peine de mort et de s'attacher à éduquer le peuple pour ne pas avoir à lui couper la tête, serait excusable dans ce cas. L'auteur n'ayant aucune autorité sur les forces de l'ordre et, se trouvant, pour défendre cette double cause dans une situation qui nécessite une incitation à « *faire faire* » ne pouvant pas l'« *obliger à faire* »<sup>152</sup>, n'a d'autre issue que de recourir à la manipulation<sup>153</sup>.

## Conclusion

En somme, Victor Hugo, en construisant sa nouvelle de manière à établir une comparaison entre les types d'arguments et les stratégies variablement choisis d'une autorité à l'autre a permis d'élever l'ethos d'autorité de Claude Gueux au-dessus de tous les autres présents dans cette œuvre, y compris même le sien et ainsi de le graver à jamais dans les mémoires.

Il a su surtout démontrer que les stratégies de déconstruction de toute autorité tiennent leur réussite à la qualité de l'acte discursif et non à la qualité institutionnelle du locuteur, au poids et au bon choix de ses arguments ainsi qu'à ses facultés de jouer sur nos pathos pour nous faire (ré)agir moyennant des procédés allant de la séduction jusqu'à la manipulation voire même l'endoctrinement.

Ce n'est que par la réunion d'une mosaïque de théories récentes sur l'ethos aristotélicien, qu'il a été possible de rendre compte de toute la richesse que recèlent les stratégies argumentatives abolitionnistes de Victor Hugo dans son plaidoyer contre la peine de mort. Théories, allant à réfléchir, comme dans le cas de R. Amossy, sur l'efficacité de la parole et de la valeur de l'identité verbale de l'ethos discursif quand ils ne sont pas le lieu d'un locuteur de qualité. Théories qui lient aussi l'ethos à l'idée d'un stéréotypage ou d'un croisement de regard et qui classifient l'ethos en deux grandes catégories relevant de l'ethos de crédibilité et de l'ethos d'identification, dans le cas de Charaudeau. Ou encore qui saisissent l'image de soi à travers le choix des arguments et la manifestation des émotions ce que Raphaël Micheli appelle dans son optique « *la double dimension argumentative et émotionnelle de l'ethos* ». D'autres travaux conçoivent l'ethos, c'est le cas de Maingueneau, tantôt comme processus d'interaction entre ethos prédiscursif et ethos discursif, tantôt comme articulateur, reliant le comportement du personnage avec le contexte historique et la culture dont participe le texte. Plus récemment encore, d'autres théories viennent dicter les moyens pour

agir sur l'autre et à lui *faire faire* ce qu'on veut par l'autorité qualitative d'un ethos et son pouvoir de manipulation, c'est le cas de Charaudeau.

La mise en application sur cette œuvre de l'apport varié de ces maints théoriciens a donc permis de mettre à nu l'originalité de la mécanique argumentative de Victor Hugo. Celui-ci, au moyen d'une recherche approfondie sur les moyens de réhabiliter un pauvre homme du peuple, emblème de la tyrannie de l'autorité en place et de son abus de pouvoir, a pu, grâce au recours à la preuve par l'ethos aristotélicien et aux jeux d'opposition entre l'ethos dit et l'ethos montré, l'ethos préalable et l'ethos discursif, l'ethos déclaratif et l'ethos effectif, faire pencher la balance dans le plateau du pauvre et régler le déséquilibre social qui réserve au dire de l'écrivain, à l'excipit de sa nouvelle « *toutes les jouissances dans le plateau du riche* ».

Si l'autorité formelle condamne à mort injustement l'autorité informelle d'un pauvre homme du peuple, elle se voit sans aucune ressource devant l'autorité rhétorique de l'écrivain. Elle ne pourra quoiqu'elle fasse, effacer l'image favorablement construite par Hugo de l'assassin Claude Gueux. Gravant son éponyme dès le titre de l'œuvre et le parant d'une autorité ethotique charismatique et d'un ethos argumentatif de chef et de logicien, Victor Hugo a réussi à élever Claude Gueux au rang des héros et à l'immortaliser pour l'éternité et en même temps à dénoncer à jamais, par son biais, l'autorité officielle de son temps. Sans une étude pragmatique de cette œuvre au moyen d'outils d'analyse rhétorico-argumentatifs, il n'aurait pas été possible de relever tout l'effort de l'écrivain pour défendre cette noble cause ni d'exhiber les modalités par lesquelles il a su construire un ethos discursif et surélever l'autorité « *de souverain de fait* » sur l'autorité « *de souverain de droit* » ou du « *pouvoir spirituel* » sur le « *pouvoir temporel* » (Hugo), d'où la contribution que prétend amener cette recherche.

## Notes:

- 1- Le terme est de Brinton avant d'être repris par Raphaël Micheli. (Cf. Ruth Amossy, *L'argumentation dans le discours*, Armand Colin, Collection ICOM, 2012, 2013 pour la présente édition, p. 177.)
- 2- Christian Plantin, *L'argumentation. Histoire, théories et perspectives*, PUF, 2005, p. 92.
- 3- Loc.cit.
- 4- Gilles Declercq, *L'art d'argumenter. Structures rhétoriques et littéraires*, Editions Universitaires, 1992, p. 45.
- 5- Aristote, *Rhétorique*, Les Belles Lettres, Livre I, texte et traduction établis par Médéric Dufour, 1ère édition, 1931, p. 77.
- 6- La preuve éthique est « constituée par tout ce qui, dans l'énonciation discursive, contribue à émettre une image de l'orateur à destination de l'auditoire. Ton de la voix, débit de la parole, choix des mots et arguments, gestes, mimiques, regard, posture, parure, etc., sont autant de signes élocutoires et oratoires, vestimentaires et symboliques, par lesquels l'orateur donne de lui-même une image psychologique et sociologique. » Gilles Declercq, *ibid.*, p. 48.
- 7- Ch. Plantin, *op. cit.*, p. 45.
- 8- Gilles Declercq, *ibid.*, p. 47.
- 9- Loc.cit.
- 10- C'est le cas par exemple du sociologue Pierre Bourdieu qui confère à l'autorité préalable de l'orateur une importance cruciale. À l'encontre de Barthes ou de Dominique Maingueneau qui réutilisent la notion de l'ethos selon la même vision d'Aristote : « *L'ethos* [du locuteur], souligne Maingueneau, est attaché à l'exercice de la parole, au rôle qui correspond à son discours, et non à l'individu "réel" indépendamment de sa prestation oratoire : c'est donc le sujet d'énonciation en tant qu'il est en train d'énoncer qui est ici en jeu » in *Le Contexte de l'œuvre littéraire. Énonciation, écrivain, société*, Paris, Le Seuil, « Mémo », 1993, p. 138.
- 11- Notion développée par R. Amossy, D. Maingueneau et G. Hadad dans les *Images de soi dans le discours. La construction de l'ethos*. Delachaux et Niestlé S.A, Lausanne (Switzerland) – Paris 1999. Cf. aussi *L'argumentation dans le discours*, Armand Colin, 2013, p.94.
- 12- Il est à noter que nous n'utilisons pas les termes de "déconstruction" ou "déconstruire" dans le sens derridien. Jacques Derrida avait, en effet, théorisé une méthode de déconstruction de la philosophie contemporaine sur la phénoménologie et le structuralisme. La « déconstruction » que nous entendons est le fait de « défaire une construction » (Ac. 1878, cf. définition en ligne sur : [www.cnrtl.fr](http://www.cnrtl.fr)). Déconstruire n'est pas détruire mais débâter et démanteler certains postulats. Il s'agit pour nous de montrer les modalités par lesquelles Hugo démonte dans cette œuvre l'image de l'autorité institutionnelle ainsi que ses postulats envers certaines catégories du peuple, celle des « gueux », des défavorisés et des criminels, et réussit à construire en même temps une image d'autorité rhétorique et ethotique à cette dernière.
- 13- Ruth Amossy, *L'argumentation dans le discours*, Nathan/HER, 2000, p. 4.
- 14- Amossy, *op. cit.*, p. 4.
- 15- Amossy, *Images de soi dans le discours*, *op. cit.*, p. 10.

- 16- Michel Patillon, *L'art rhétorique*, 1997, note 6 en bas de la page 448, en ligne : <https://books.google.com.eg>
- 17- Sur la définition, cf. Amossy, *L'argumentation dans le discours*, Armand Colin, Paris, 2012, 2013 pour la présente édition, p. 59.
- 18- Terme aristotélicien repris par R.Barthes et P. Charaudeau, par l'autorité personnelle, Charaudeau entend une « *position qui est fondée sur l'activité de persuasion et de séduction du sujet qui lui donne une autorité de fait, laquelle peut d'ailleurs se superposer à la précédente.* » et par « *autorité institutionnelle, position qui est fondée par le statut du sujet lui conférant autorité de savoir (expert, savant, spécialiste) ou de pouvoir de décision (responsable d'une organisation)* » in « *L'argumentation n'est peut-être pas ce que l'on croit* », Revue *Le français aujourd'hui*, n°123, Association française des Enseignants de français, Paris, 1998, consulté le 30 mars 2017 sur le site de Patrick-charaudeau.- Livres, articles, publications. URL : <http://www.patrick-charaudeau.com/L-argumentation-n-est-peut-etre.223.html>
- 19- « *Par la dichologia, ou anageon, on justifie ses actes ou paroles en citant des excuses comme la nécessité de faire ainsi ou l'impossibilité d'agir autrement* ». Halsall, Albert W., *Victor Hugo et l'art de convaincre. Le récit hugolien : rhétorique, argumentation, persuasion*, Collection L'Univers des discours, Bibliothèque nationale du Québec, Les Editions Balzac, 1995, p. 242.
- 20- Ces raisons seront soulignées de nouveau par Claude Gueux lors de son auto-plaidoyer dans ses deux questions posées aux juges mais en fait adressées au lecteur pour l'inciter à une réflexion qui devait aboutir nécessairement à le disculper.
- 21- Victor Hugo, *Romans*, présentation d'Henri Guillemin, Editions du Seuil, *L'intégrale*, Collection dirigée par Luc Estang, assisté de Françoise Billotey, 1963, Tome I, p. 416.
- 22- « *Je dis les choses comme elles sont, laissant le lecteur ramasser les moralités à mesure que les faits les sèment sur leur chemin.* » V. Hugo, id., p. 416.
- 23- Le cas de Claude Gueux ne cessant de demander et de répéter la même question à son directeur de prison : « *pourquoi me séparez-vous d'Albin* », « *Et Albin ?* » (p. 418). Alors que Gueux n'a pas de réponses quant au sadisme du directeur de prison à son égard, seul l'auteur les détient bien avant l'événement et les souligne dans des commentaires à focalisation zéro : « *Nous avons déjà parlé du directeur des ateliers. Cet homme haï des prisonniers, était souvent obligé, pour se faire obéir d'eux, d'avoir recours à Claude Gueux, qui en était aimé. (...) Aussi le directeur le détestait-il cordialement. Il était jaloux de ce voleur. Il avait du fond du cœur une haine secrète, envieuse, implacable, contre Claude, une haine de souverain de droit à souverain de fait, de pouvoir temporel à pouvoir spirituel.* » Victor Hugo, *ibid.*, p. 417.
- 24- Le cas des juges « *l'accusé s'appelait Gueux, ce qui leur avait fait une impression profonde.* », V. Hugo, *ibid.*, p. 422. Le narrateur reproduit les pensées des juges sans même qu'ils ne les aient exprimées, ce qui témoigne d'une complète omniscience.
- 25- Le narrateur nous confie à quoi tient l'autorité que Claude Gueux avait sur les autres prisonniers à son insu : « *Ce n'était pas une médiocre gloire d'être obéi par toutes ces natures désobéissantes. Cet empire lui était venu sans qu'il y songeât. Cela tenait au regard qu'il avait dans les yeux. L'œil de l'homme est une fenêtre par laquelle on voit les pensées qui vont et viennent dans sa tête.* » V. Hugo, *ibid.*, p. 416.
- 26- « *Claude Gueux, honnête ouvrier naguère, voleur désormais, était une figure digne et grave. (...) C'était une belle tête. On va voir ce que la société en a fait.* » V. Hugo, *ibid.*, p. 416.

---

**Construction et déconstruction d'un ethos d'autorité**  
**dans Claude Gueux de Victor Hugo**

---

L'auteur pointe du doigt dès le début la société comme étant responsable du détournement du sort de cet honnête ouvrier.

- 27- D'ailleurs, les deux questions laissées sans réponse et négligées par les juges de Gueux quant aux raisons pour lesquelles il a été conduit d'abord à voler et ensuite à tuer, seul l'auteur y apporte la réponse dans sa manière de raconter les faits, puis dans son plaidoyer contre la peine de mort à la fin de la nouvelle comme on viendra à le voir.
- 28- Ibid., p. 418.
- 29- Ibid., p. 417.
- 30- Ibid., p. 416.
- 31- « *Lorsqu'il fallut entamer le débat, il se présenta une difficulté singulière. Aucun des événements du 4 novembre ne voulait déposer contre Claude. Le président les menaça de son pouvoir discrétionnaire. Ce fut en vain. Claude alors leur commanda de déposer. Toutes les langues se délièrent. Ils dirent ce qu'ils avaient vu.* » V. Hugo, *ibid.*, p. 421. En fait, dans la vraie histoire de Claude Gueux, le personnage réel du fait-divers, ses camarades n'avaient jamais hésité à ne pas déposer contre lui ! Hugo modifie donc la réalité dans sa nouvelle pour ses visées pathémiques, cherchant à séduire le lecteur par les maintes qualités ethotiques de son personnage.
- 32- Ibid., p. 422.
- 33- « *Il dit les choses comme elles étaient, simplement, sérieusement, sans charger ni amoindrir, convint de tout* », V. Hugo, *ibid.*, p. 421.
- 34- « *L'ouvrier était capable, habile, intelligent,* » ; « *Chacun de ces trois outils eût suffi, à un homme aussi intelligent que l'était Claude, pour limer ses fers* » *ibid.*, p. 422 ; « *Voyez Claude Gueux. Cerveau bien fait, cœur bien fait* » *ibid.*, p. 422.
- 35- « *Le huitième coup n'était pas encore sonné que cette noble et intelligente tête était tombée* », V. Hugo, *ibid.*, p. 422.
- 36- Ce pauvre ouvrier qui n'a pour seul défaut que sa voracité est pourtant fier et hautain, il souffre sa faim tout seul et quand elle se fait ressentir, il refuse gentiment de partager avec ses camarades la ration qu'ils lui offrent à la place d'Albin : « *Plusieurs voulurent partager leur ration avec lui, il refusa en souriant.* » Il combattait sa faim dignement par le travail pour ne pas y songer. V. Hugo, *ibid.*, P. 418.
- 37- Malgré les comportements sadiques de son géôlier, Claude Gueux mentionne devant ses juges et son auditoire son trait de politesse : « *je lui dis vous, à lui mouchard* », *ibid.*, p. 421.
- 38- Il se donne lui-même la mort en se suicidant après le meurtre commis pour qu'il soit seul juge de sa mort : « *Claude Gueux (...) était une figure digne et grave* », V. Hugo, *ibid.*, p. 416.
- 39- Cf. V. Hugo, *ibid.*, p. 422.
- 40- « *– Quoi ! s'écria Claude, je n'ai pas été provoqué ! (...) C'est bien, je suis un monstre, j'ai tué cet homme, je n'ai pas été provoqué, vous me coupez la tête. Faites !* » Hugo, *ibid.*, p. 421.
- 41- Cf. P. Charaudeau in *Le discours politique. Les Masques du pouvoir*, Vuibert, Paris, 2005, pp. 75-76.
- 42- Le mot est de Raphaël Micheli, il l'entend comme les « *formes prototypiques de raisonnement, que l'on reconnaît en fonction de la nature du lien qui unit les prémisses à la conclusion* », in « L'image de soi saisie à travers le choix des arguments et la manifestation des émotions :

- interactions de l'ethos avec le logos et le pathos dans le discours théorique d'Albert Camus », *Fabula / Les colloques*, Posture d'auteurs : du Moyen Âge à la modernité, URL <http://www.fabula.org/colloques/document2420.php>, paragraphe n°2, page consultée le 25 février 2018.
- 43- Avant de nous donner à voir l'ethos linguistique de Gueux, l'auteur-narrateur est comme sous le charme séducteur de l'éloquence oratoire de Claude Gueux, il souligne lui-même l'impact de la parole de Gueux avant de la mettre en scène : « *Claude jugea que tout n'était pas dit. Il se leva à son tour. Il parla de telle sorte qu'une personne intelligente qui assistait à cette audience s'en revint frappée d'étonnement. Il paraît que ce pauvre ouvrier contenait bien plutôt un orateur qu'un assassin.* » Puis il se lance à décrire la posture de Gueux dans son auto-plaidoyer, à nous transmettre toute cette partie de l'ethos extra-linguistique relative à sa manière de parler (débit, rythme de sa voix, regard ...) qui est rarement donnée à voir dans un texte littéraire car elle fait partie du domaine visuel avant de s'arrêter de nouveau sur l'effet de sa parole sur son audience de la salle de justice : « *Il eut de moments de véritables haute éloquence qui faisaient remuer la foule, et où l'on se répétait à l'oreille dans l'auditoire ce qu'il venait de dire.* » (p. 421) Nul doute que Gueux sait aussi cet impact oratoire qu'il a : « *Cela faisait un murmure pendant lequel Claude reprenait haleine en jetant un regard fier sur les assistants.* » (p. 421)
- 44- C'est le fait d'argumenter « *en position de force et promettre une gratification ou des représailles à un interlocuteur* », Jean-Jacques Robrieux, *Éléments de Rhétorique et d'Argumentation*, Dunod, Paris 1993, p. 179.
- 45- « *Lorsque l'argument prend la forme d'une menace de violence, on parle de commination.* » J.-J. Robrieux, *ibid.*, p. 179.
- 46- *Ibid.*, p. 420.
- 47- J.-J. Robrieux faisait remarquer à propos des différentes connotations de l'argument du silence : « *Le silence méprisant vise aussi à assujettir un demandeur et à l'humilier.* » in *Éléments de Rhétorique et d'Argumentation*, *ibid.* p. 176.
- 48- L'argument de l'excès « *vise à exagérer rhétoriquement une vérité pour la faire passer en force. Il s'appuie sur les figures d'intensité et notamment l'hyperbole* » J.-J. Robrieux, *op.cit.*, p. 177. Le procureur du roi ouvre en effet sa plaidoirie contre Claude Gueux par un argument de l'excès : « *- Messieurs les jurés, la société serait ébranlée jusque dans ses fondements, si la vindicte publique n'atteignait pas les grands coupables comme celui qui, etc.*». V. Hugo, *ibid.* p. 421.
- 49- *Ibid.*
- 50- « *L'antanaclase argumentative, où l'on reprend les paroles de l'adversaire pour les attaquer en leur donnant une signification favorable à son propre raisonnement* ». Albert W. Halsall, *op.cit.*, p. 163.
- 51- *Ibid.*, p. 421.
- 52- Les voies de fait sont des « *actes de violence exercés contre qqn* » in *Dictionnaire Hachette encyclopédique*, Edition 2001, p. 1990.
- 53- Stefan Goltzberg, *Logique et argumentation*, p. 15, en ligne sur : [stefangoltzberg.files.wordpress.com](http://stefangoltzberg.files.wordpress.com)
- 54- *Ibid.*, p. 421.

- 55 - « *C'est la première forme de l'argument a fortiori (par le plus fort). Il s'agit de mettre en présence deux ordres de grandeur comparables et facilement connaissables pour dire que si l'on admet le plus petit, on admet le plus grand « à plus forte raison ». Cet argument est utilisé en droit, notamment à l'occasion de prescriptions négatives.* » J.-J. Robrieux, *op.cit.*, pp. 145-146.
- 56- Stefan Goltzberg, *op.cit.*, p. 13.
- 57- S. Goltzberg, *id.*, p. 13.
- 58- Cité par Paveau et Safarti, 2003, in Ana Mercedes Pedrazzini, *La construction de l'image présidentielle dans la presse satirique : vers une grammaire de l'humour. Jacques Chirac dans l'hebdomadaire français Le Canard enchaîné et Carlos Menem dans le supplément argentin Satira/12*, Thèse de Doctorat, Université de Paris-Sorbonne IV, le 14 décembre 2010, en ligne sur : e-sorbonne.fr
- 59- Pour sa définition, cf. J.-J. Robrieux, *op.cit.*, p. 178.
- 60- Raphaël Micheli, *op.cit.*, paragraphe n°4.
- 61- *Ibidem.*
- 62- Ruth Amossy, *L'argumentation dans le discours*, Armand Colin, Paris, 2012, 2013 pour la présente édition *op. cit.*, p. 227.
- 63- V. Hugo, *op.cit.*, p. 421.
- 64- *Ibid.*
- 65- « *Le verbe "sémiotiser" a ici le sens de "rendre quelque chose manifeste" au moyen de signes.* » R. Micheli, *op. cit.*, parag. 3.
- 66- R. Amossy, *L'argumentation dans le discours. Discours politique, littérature d'idées, fiction*, Nathan/HER, 2000, p. 178.
- 67- « *Victor Hugo et la Justice* », compte rendu par Emeline Némon-Souchière de la Conférence de Robert Badinter à l'Opéra de Lyon, le 23 janvier 2013, en ligne sur URL : <http://vision-jeune.articles.overblog.com>
- 68- « *Cette forme de raisonnement traite aussi des liens de causalité. Mais, au lieu de s'intéresser aux causes proprement dites, elle regarde du côté des conséquences.* » J.-J. Robrieux, *op.cit.*, p. 132.
- 69- Définition sur [users.skynet.be](http://users.skynet.be)
- 70- *op.cit.*, p. 421.
- 71- *Ibid.*
- 72- *Ibid.*
- 73- Celle des juges ; celle du procureur dont les arguments conduisaient à faire former cette image ; celle de Gueux lui-même admettant ce que l'on fait circuler sur son ethos dit, acquiesçant qu'il soit effectivement un monstre ; et enfin celle de l'auteur rapportant et rappelant les paroles de Claude Gueux sur lui-même.
- 74- « *(Si A, alors on pourra déduire B, et C, etc. : si on permet à un jeune de fumer, on lui permettra de sortir tard, de boire, de ne pas veiller à son travail)* », R. Amossy, *L'argumentation dans le discours*, Armand Colin, 2013, p. 173.
- 75- Marie-Hélène Parizeau, *op.cit.*, p. 175.

- 76- La paromologie est une « *concession-piège, l'orateur avoue d'avance à l'adversaire bien des choses qui sont défavorables à sa propre position. Il le fait tout simplement pour introduire un point qui remet en question tout ce qu'il vient apparemment de concéder.* » » Albert W. Halsall, op.cit., p. 234.
- 77- op.cit, p. 421.
- 78- Ibid.
- 79- Ibid., p. 422.
- 80- Le vol avait pour cause la famine de sa famille qui mourrait de faim et de froid, ce crime est vu comme un crime de la société qui fait souffrir le peuple et sur lequel reviendra de nouveau le narrateur-auteur mais plus explicitement à la fin de sa nouvelle.
- 81- Christian Plantin, *L'argumentation. Histoire, théories et perspectives*, Presses Universitaires de France, Paris, 2005, pp. 97-98.
- 82- Desiderio Tejedor de Felipe, "A propos de l'éthos", Universidad Autónoma de Madrid, Maria Luz Casal Silva et al. (eds.), *La lingüística francesa en España camino del siglo XXI*, 2000, p. 1041, en ligne sur : dialnet.unirioja.es (p. 4).
- 83- « *L'éthos est affaire de croisements de regards : regard de l'autre sur celui qui parle, regard de celui qui parle sur la façon dont il pense que l'autre le voit. Or, cet autre, pour construire l'image du sujet parlant, s'appuie à la fois sur des données préexistantes au discours – ce qu'il sait a priori du locuteur – et sur celles apportées par l'acte de langage lui-même.* » P. Charaudeau, *Les masques du pouvoir*, op.cit., p. 88.
- 84- Ana Mercedes Pedrazzini, op.cit., p. 75.
- 85- « *En argumentation, le principe d'identité « a = a » n'a pas grand intérêt en tant que tel puisqu'il n'apporte aucune information. Mais présenté d'une certaine manière, il peut être appelé identité apparente, dans la mesure où le sujet et le prédicat ne renvoient pas exactement au même référent.* », Jean-Jacques Robrieux, op.cit., p. 116.
- 86- V. Hugo, op.cit., p. 421.
- 87- Ibid.
- 88- Ibid.
- 89- Cité par Amossy in « L'éthos au carrefour des disciplines : rhétorique, pragmatique, sociologie des champs », in *L'image de soi dans le discours*, op.cit., p. 128.
- 90- Amossy in « L'éthos au carrefour des disciplines », ibid., p. 129. Cette position de Bourdieu, reprend Amossy dans *La présentation de soi. Ethos et identité verbale*, « s'oppose diamétralement à celle de la rhétorique, qui plaide pour la capacité de la parole à agir sur les autres et, à travers eux, sur le réel », PUF, septembre 2010, p. 84.
- 91- « *Les composantes sociodiscursives de l'éthos préalable d'un locuteur reposent sur " le nom du locuteur et ce qu'il dit ou rappelle explicitement sur son passé* ». Ruth Amossy, *La présentation de soi. Ethos et identité verbale*, ibid., pp. 79-80.
- 92- Amossy, *La présentation de soi*, ibid., p. 80.
- 93- V. Hugo, op.cit., p. 421.
- 94- « *dans la mesure même où il constitue un articulateur entre le discours et la culture dont participe un texte, on ne peut pas dissocier l'éthos de la scène d'énonciation dont il participe, ni cette scène de la configuration historique qui lui donne un sens.* » Dominique Maingueneau,

---

**Construction et déconstruction d'un ethos d'autorité**  
**dans Claude Gueux de Victor Hugo**

---

- « L'ethos : un articulatureur », CONTEXTES (En ligne), 13 / 2013, mis en ligne le 20 décembre 2013. URL : <http://contextes.revues.org/5772> ; DOI : 10.4000/contextes.5772
- 95- Jean-Pierre Bours, « La thèse de la justice dans la littérature populaire », *Extrait du HEC Magazine*, 2001, p. 16, en ligne URL:<http://editionslarciergroup.larciergroup.com>
- 96- Hugo serait déjà, bien avant Kafka, l'annonceur de cette justice absurde qui dans le cas de Kafka reflète une condition humaine absurde et désespérée mais qui pour Hugo est dénoncée en vue de la nécessité de sa réformation.
- 97- Que l'on se rappelle de cette fameuse citation de La Bruyère : « *Le devoir des juges est de rendre la justice ; leur métier est de la différer. Quelques-uns savent leur devoir, et font leur métier.* » Cf. Jean-Pierre Bours, *ibid.*, p. 15.
- 98- Mathieu Bonomini, « La justice et la Justice dans *Le dernier jour d'un Condamné* de Victor Hugo »,
- Mémoire de recherche pour le Master Lettres et arts du spectacle, spécialité Littératures, Université Stendhal-Grenoble 3, 23 juin 2014, p. 36, HAL Id : dumas-01011301, en ligne sur URL : <http://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01011301>
- 99- Dominique Maingueneau, « L'ethos, de la rhétorique à l'analyse du discours » (version raccourcie et légèrement modifiée de « Problèmes d'ethos », *Pratiques* n° 113-114, juin 2002), en ligne sur URL : <http://dominique.maingueneau.pagesperso-orange.fr>
- 100- La terminologie est de Maingueneau, in « L'ethos, de la rhétorique à l'analyse du discours », *ibid.*, p. 5.
- 101- V. Hugo, *op.cit.*, p. 421.
- 102- Cf. Amossy, « Dimension rationnelle et affective de l'ethos », in *Emotions et discours. L'usage des passions dans la langue*, éd. Michael Rinn, Rennes, PUR, coll. « Interférences », 2008, p. 113 & 123.
- 103- « *(les auditeurs) peuvent éprouver de la sympathie pour (le locuteur), au sens fort du terme, lorsqu'ils ont le sentiment de sentir avec lui, parce qu'ils partagent le même univers d'espoirs, de désirs, de croyances (...). Il faut que l'auditoire puisse reconnaître (le locuteur) comme un être avec qui il partage des façons de voir et de sentir* », Amossy, « Dimension rationnelle et affective de l'ethos », *ibid.*, p. 119.
- 104- L'argument de l'absence de choix de Claude Gueux est de mauvaise foi car Gueux avait en fait le choix, il pouvait avoir recours à la voie de droit pour ne pas avoir à tuer ; le procureur du roi pouvait se contenter de construire son argumentation uniquement sur la loi au lieu de la construire sur le sophisme de l'attaque contre la personne pour nuire à l'ethos charismatique du condamné; et les juges pouvaient prendre en compte les circonstances qui ont poussé au meurtre et l'ethos discursif de Gueux au lieu de fonder leur jugement sur un faible argument de valeur qu'est celui de la pente glissante.
- 105- Jean François, « Techniques littéraires : Démontrer/convaincre/Persuader, stratégies argumentatives », 2010, en ligne sur : [doremuneres.forumparfait.com](http://doremuneres.forumparfait.com)
- 106- Signant son nom d'auteur par les initiales V.H. et « *celui qui écrit ces lignes* », V. Hugo, *op.cit.*, p. 422.
- 107- Sur l'enjeu de légitimation, cf. P. Charaudeau, « Le discours de manipulation entre persuasion et influence sociale », *Acte du colloque de Lyon*, 2009, p.6.

- 108- Pour cette visée d'incitation à « faire faire » quelque chose à son interlocuteur, cf. Ibid., p. 2.
- 109- « Par " manipulateur ", on entendra ici, de manière plus générale, une action violente et contraignante, qui prive de liberté ceux qui y sont soumis. » PH. Breton, *La parole manipulée*, La Découverte/Poche, Paris, 1996, 2000, p. 23.
- 110- « On se gardera en tout cas de l'oxymore qui veut que la manipulation soit « douce ». La parole manipulée est une violence : d'abord envers celui sur lequel elle s'exerce, ensuite sur la parole elle-même », Ph. Breton, *ibid.*, p. 21.
- 111- L'enjeu de crédibilité « vise à déterminer la position de vérité du sujet, de sorte qu'il puisse être cru. » Charaudeau, in « Le discours de manipulation entre persuasion et influence sociale », *op.cit.*, p. 7.
- 112- L'argument du tartuffe est utilisé par l'auteur dans *Claude Gueux* sous sa seconde catégorie qui a trait « à l'inconsistance entre ce qu'il (un locuteur) avance et ce qu'il devrait faire. » Gilles Gauthier, « L'argument *ad hominem* en communication politique » in *L'Argumentation*, Collection « Les Essentiels d'Hermès » dirigée par Dominique Wolton, CNRS Editions, Paris, 2011, p. 89.
- 113- *op.cit.*, p. 7.
- 114- *Ibid.*, p. 8.
- 115- V. Hugo, *op.cit.*, p. 422. Les modalisateurs dépréciatifs à l'égard de la société soutenus par d'autres modalisateurs d'intensité hyperboliques « *si mal faite* » font moins porter l'accusation sur les forces de la fatalité, causes non-humaines « le sort » que sur la société elle-même, causes humaines. Déjà la personnification de la société qui « *le met dans une prison* » en un être humain est pour mieux la culpabiliser.
- 116- P. Charaudeau, *op.cit.*, p. 7.
- 117- L'enjeu de captation « vise à faire entrer l'interlocuteur ou le public dans l'univers du discours du sujet parlant, de sorte que celui-ci puisse résoudre le problème de " comment faire pour que l'autre puisse « être pris » par ce que je dis ?" », Charaudeau, *ibidem*.
- 118- V. Hugo, *op.cit.*, pp. 422-23.
- 119- *Ibid.* p. 423.
- 120- *Ibid.*
- 121- Ph. Breton, *op.cit.*, p. 24.
- 122- Cf. P. Charaudeau, « Le discours de manipulation entre persuasion et influence sociale », *op.cit.*, p. 2.
- 123- V. Hugo, *op. cit.*, p. 423.
- 124- V. Hugo, *Ibid.*, p. 422.
- 125- L'induction est un « *Raisonnement qui part du particulier pour arriver à une loi générale. (...) Dans l'induction par généralisation, on part de faits particuliers pour arriver à une affirmation générale, une hypothèse synthétisante* » celle du : « *Le peuple souffre, le peuple a faim* ». C'est l'exemplum d'Aristote que Barthes définissait dans « L'ancienne rhétorique. Aide-mémoire », *Communications*, volume 16, numéro 1, 1970, p. 200.
- 126- V. Hugo, *op.cit.*, p. 422.
- 127- « *Questions sévères, questions poignantes.* » ; « *La question, la voici.* » ; « *Ceci est la question. Occupez-vous de ceci.* » V. Hugo, *ibid.*, p. 423 ; il tiendra le lecteur en allèche jusqu'à la fin

---

**Construction et déconstruction d'un ethos d'autorité**  
**dans Claude Gueux de Victor Hugo**

---

- pour lui donner dans l'avant dernier paragraphe qui clôt sa nouvelle, la réponse « *La tête de l'homme du peuple, voilà la question.* », *ibid.*, p. 424.
- 128- « *le peuple souffre* » allant du général au particulier : « *Messieurs des centres, messieurs des extrémités, le gros du peuple souffre. (...) le peuple souffre. Ceci est un fait. Le peuple a faim, le peuple a froid.* » V. Hugo, *ibid.*, p. 423.
- 129- « *Vous avez trop de forçats, vous avez trop de prostituées. Que prouvent ces deux ulcères ? Que le corps social a un vice dans le sang.* » ; « *Messieurs, il se coupe trop de tête par an en France* », V. Hugo, *id.*
- 130- Par le biais des sèmes suivants : la « *question de l'éducation* » et la « *question de la pénalité* » Hugo, *ibid.*, p. 422 ; « *La misère le pousse au crime ou au vice.* », *ibid.* p. 423; « *Cette maladie vous la traitez mal. Etudiez-la mieux.* », *ibid.*, p. 423.
- 131- V. Hugo, *op. cit.*, p. 423.
- 132- V. Hugo, *loc.cit.*
- 133- Charaudeau, « *Le discours de manipulation* », *op.cit.*, p. 9.
- 134- V. Hugo, *op.cit.*, p. 424.
- 135- « *La propagande prophétisante consiste à faire adhérer les masses à un projet d'idéalité sociale ou humaine* », P. Charaudeau, « *Le discours de manipulation* », *ibid.*, p. 10.
- 136- « *Et maintenant dans le lot du pauvre, dans le plateau des misères, jetez la certitude d'un avenir céleste, jetez l'aspiration au bonheur éternel, jetez le paradis, conte-poids magnifique ! Vous rétablissez l'équilibre. La part du pauvre est aussi riche que la part du riche.* » V. Hugo, *op.cit.*, p. 424.
- 137- Jacques Regard, *Manipulation : ne vous laissez plus faire !*, Editions Eyrolles, 2004 pour le texte de la présente édition, p. 76.
- 138- P. Charaudeau, *op. cit.*, p. 9.
- 139- *Ibid.*, p. 2. Le schème narratif « *permet à l'instance de réception de s'approprier un projet de quête.* » *ibid.*, p. 2.
- 140- *Ibid.*, p. 3.
- 141- *Ibid.*
- 142 - *Ibid.*, p. 11.
- 143- « *endoctriner, c'est arriver à déposséder l'autre de sa propre identité, de sa propre existence.* » P. Charaudeau, « *Le discours de la manipulation* », *ibid.*, p. 11.
- 144- V. Hugop. 423.
- 145- V. Hugo, *loc.cit.*
- 146- V. Hugo, *loc.cit.*
- 147- P. Charaudeau, « *Le discours de manipulation* », *op.cit.*, p. 11.
- 148- V. Hugo, *ibid.*, p. 424.
- 149- P. Charaudeau, *op. cit.*, p. 10.
- 150- Ph. Breton, *La parole manipulée*, *op.cit.*, p. 23.
- 151- P. Charaudeau, « *Le discours de manipulation entre persuasion et influence sociale* », *ibid.*, p.1.
- 152- *ibid.*
- 153- « *A ce titre, tout discours correspondant à une visée d'incitation serait manipulateur.*» P.Charaudeau, « *Le discours de manipulation entre persuasion et influence sociale* », *ibid.*, p. 8.

## Bibliographie

### A) Corpus :

HUGO, Victor, *Claude Gueux*, in *Romans*, présentation d'Henri Guillemin, Editions du Seuil, L'intégrale, Collection dirigée par Luc Estang, assisté de Françoise Billotey, 1963, Tome I.

### B) Ouvrages, articles et dictionnaires :

AMOSSY, Ruth, - *Images de soi dans le discours. La construction de l'ethos*, Delachaux et Niestlé S.A, Lausanne (Switzerland), Paris 1999.

*L'argumentation dans le discours. Discours politique, littérature d'idées, fiction*, Nathan/HER, 2000.

« Dimension rationnelle et affective de l'ethos », in *Emotions et discours. L'usage des passions dans la langue*, éd. Michael Rinn, Rennes, PUR, coll. « Interférences », 2008.

« La double nature de l'image de l'auteur », *Argumentation et Analyse du Discours*, (En ligne), 3/ 2009, mis en ligne le 15 octobre 2009. URL : <http://aad.revues.org/662>

*La présentation de soi. Ethos et identité verbale*, PUF, septembre 2010.

*L'argumentation dans le discours*, Armand Colin, Collection ICOM, 2012, 2013 pour la présente édition.

ARISTOTE, *Rhétorique*, Les Belles Lettres, Livre I, texte et traduction établis par Médéric Dufour, 1ère édition, 1931.

BARTHES, Roland, « L'ancienne rhétorique. Aide-mémoire », *Communications*, volume 16, numéro 1, 1970.

BONOMINI, Mathieu, « La justice et la Justice dans *Le dernier jour d'un Condamné* de Victor Hugo », Mémoire de recherche pour le Master Lettres et arts du spectacle, spécialité Littératures, Université Stendhal-Grenoble 3, 23 juin 2014, HAL Id : dumas-01011301, en ligne sur URL : <http://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01011301>

BOURS, Jean-Pierre, « Le thème de la justice dans la littérature populaire », Extrait du HEC Magazine, 2001, en ligne URL:<http://editions-larciergroup.larciergroup.com>

BRETON, Ph., *La parole manipulée*, La Découverte/Poche, Paris, 1996, 2000.

- CHARAUDEAU, Patrick, - *Le discours politique. Les Masques du pouvoir*, Vuibert, Paris, 2005.  
« L'argumentation n'est peut-être pas ce que l'on croit », *Revue Le français aujourd'hui*, n°123, Association française des Enseignants de français, Paris, 1998, consulté le 30 mars 2017 sur le site de Patrick-charaudeau. - *Livres, articles, publications*. URL: <http://www.patrick-charaudeau.com/L-argumentation-n-est-peut-etre,223.html>  
« Le discours de manipulation entre persuasion et influence sociale », *Actes du colloque de Lyon*, 2009.
- DECLERCQ, Gilles, *L'art d'argumenter. Structures rhétoriques et littéraires*, Editions Universitaires, 1992.  
*Dictionnaire Hachette encyclopédique*, Edition 2001.
- FRANÇOIS, Jean, « Techniques littéraires : émontrer/convaincre/Persuader, stratégies argumentatives », 2010, en ligne sur : [doctremuneres.forumparfait.com](http://doctremuneres.forumparfait.com)
- GAUTHIER, Gilles, « L'argument ad hominem en communication politique » in *L'Argumentation*, Collection « Les Essentiels d'Hermès » dirigée par Dominique Wolton, CNRS Editions, Paris, 2011.
- GOLTZBERG, Stephan, *Logique et argumentation*, en ligne sur : [stefangoltzberg.files.wordpress](http://stefangoltzberg.files.wordpress.com).
- HALSALL, Albert W., *Victor Hugo et l'art de convaincre. Le récit hugolien: rhétorique, argumentation, persuasion*, Collection L'Univers des discours, Bibliothèque nationale du Québec, Les Editions Balzac, 1995.
- MAINGUENEAU, Dominique, - *Le Contexte de l'œuvre littéraire. Énonciation, écrivain, société*, Paris, Le Seuil, « Mémo », 1993.  
« L'ethos, de la rhétorique à l'analyse du discours » (version raccourcie et légèrement modifiée de « Problèmes d'ethos », *Pratiques* n° 113-114, juin 2002), en ligne sur URL : <http://dominique.maignueneau.pagesperso-orange.fr>  
« L'ethos : un articulateur », *CONTEXTES* (En ligne), 13 / 2013, mis en ligne le 20 décembre 2013. URL : <http://contextes.revues.org/5772> ; DOI : 10.4000/contextes.5772
- Mémoire de recherche pour le Master Lettres et arts du spectacle, spécialité Littératures, Université Stendhal-Grenoble 3, 23 juin 2014,

- HAL Id : dumas-01011301, en ligne sur URL : <http://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01011301>
- MICHELI, Raphaël, « L'image de soi saisie à travers le choix des arguments et la manifestation des émotions : interactions de l'ethos avec le logos et le pathos dans le discours théorique d'Albert Camus », *Fabula / Les colloques*, Posture d'auteurs : du Moyen Âge à la modernité, URL : <http://www.fabula.org/colloques/document2420.php>, page consultée le 25 février 2018.
- NÉMON-SOUCHIÈRE, Emeline, « Victor Hugo et la Justice », Comptendu de la Conférence de Robert Badinter à l'Opéra de Lyon, le 23 janvier 2013, en ligne sur URL : <http://vision-jeune.articles.overblog.com>
- PARIZEAU, Marie-Hélène, « Du diagnostic prénatal à l'eugénisme : la pente glissante ? » in *Néoracisme et dérives génétiques*, en ligne sur : [books.google.com](http://books.google.com)
- PATILLON, Michel, - *Eléments de rhétorique classique*, Editions Nathan, 1990. *L'art rhétorique*, 1997, en ligne : <https://books.google.com>
- PEDRAZINI, Ana Mercedes, *La construction de l'image présidentielle dans la presse satirique : vers une grammaire de l'humour. Jacques Chirac dans l'hebdomadaire français Le Canard enchaîné et Carlos Menem dans le supplément argentin Satira/12*, Thèse de Doctorat, Université de Paris-Sorbonne IV, le 14 décembre 2010, en ligne sur : [e-sorbonne.fr](http://e-sorbonne.fr)
- PLANTIN, Christian, *L'argumentation. Histoire, théories et perspectives*, Presses Universitaires de France, Paris, 2005.
- REGARD, Jacques, *Manipulation : ne vous laissez plus faire !*, Editions Eyrolles, 2004 pour le texte de la présente édition.
- ROBRIEUX, Jean-Jacques, *Eléments de Rhétorique et d'Argumentation*, Dunod, Paris, 1993.
- TEJEDOR DE FELIPE, Desiderio, "A propos de l'ethos", Universidad Autonoma de Madrid, Maria Luz Casal Silva et al. (eds.), *La lingüística francesa en España camino del siglo XXI*, 2000, en ligne sur : [dialnet.unirioja.es](http://dialnet.unirioja.es)
- VOYER, Kevin, « L'argument de la pente glissante : analyse rhétorique de son usage en bioéthique (avortement et euthanasie) », Université de Montréal, Août 2013, en ligne sur : [papyrus.bib.umontreal.ca](http://papyrus.bib.umontreal.ca)

**C) Sitographie :**

docnum.univ-lorraine.fr, page consultée le 30 mars 2017

users.skynet.be, page consultée le 25 avril 2017

[www.cnrtl](http://www.cnrtl.fr), page consultée le 12 février 2018